



# Dossier de demande d'enregistrement pour la mise en place d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

Article R.516-2 du Code de l'environnement

Commune de Bresles(60)

## Annexes

Affaire n° A5-15

Version définitive– Janvier 2019



## LISTE DES ANNEXES

<b>Annexe 1 : Documents du demandeur .....</b>	<b>3</b>
<b>Annexe 1.1 : Document administratif.....</b>	<b>3</b>
<b>Annexe 1.2 : Capacité technique .....</b>	<b>3</b>
<b>Annexe 1.3 : Capacité financière .....</b>	<b>3</b>
<b>Annexe 2 : ISDI et installations annexes .....</b>	<b>30</b>
<b>Annexe 2.1 : Positionnement des installations sur le site .....</b>	<b>30</b>
<b>Annexe 2.2 : Détails des services de la société KOMATSU pour la maintenance des engins .....</b>	<b>30</b>
<b>Annexe 2.3 : Fiches de sécurité des produits stockés .....</b>	<b>30</b>
<b>Annexe 3 : Compatibilité avec l'urbanisme.....</b>	<b>39</b>
<b>Annexe 3.1 : Maîtrise foncière .....</b>	<b>39</b>
<b>Annexe 3.2 : Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Bresles (Zone N) .....</b>	<b>39</b>
<b>Annexe 4 : Notice d'impact .....</b>	<b>47</b>
<b>Annexe 4.1 : Contexte géologique et hydrogéologique .....</b>	<b>47</b>
<b>Annexe 4.2 : Contexte hydrologique .....</b>	<b>47</b>
<b>Annexe 4.3 : Esquisse piézométrique sur la propriété en 2015-2016 et évolution des niveaux d'eau sur 9 mois .....</b>	<b>47</b>
<b>Annexe 4.4 : Schéma de positionnement des points de mesures des campagnes de bruit.....</b>	<b>47</b>
<b>Annexe 5 : Remise en état .....</b>	<b>53</b>
<b>Annexe 5.1 : Avis du maire de Bresles .....</b>	<b>53</b>

## Annexe 1 : Documents du demandeur

### **Annexe 1.1 : Document administratif**

- Statut de la société Bonnevie & Fils
- Kbis

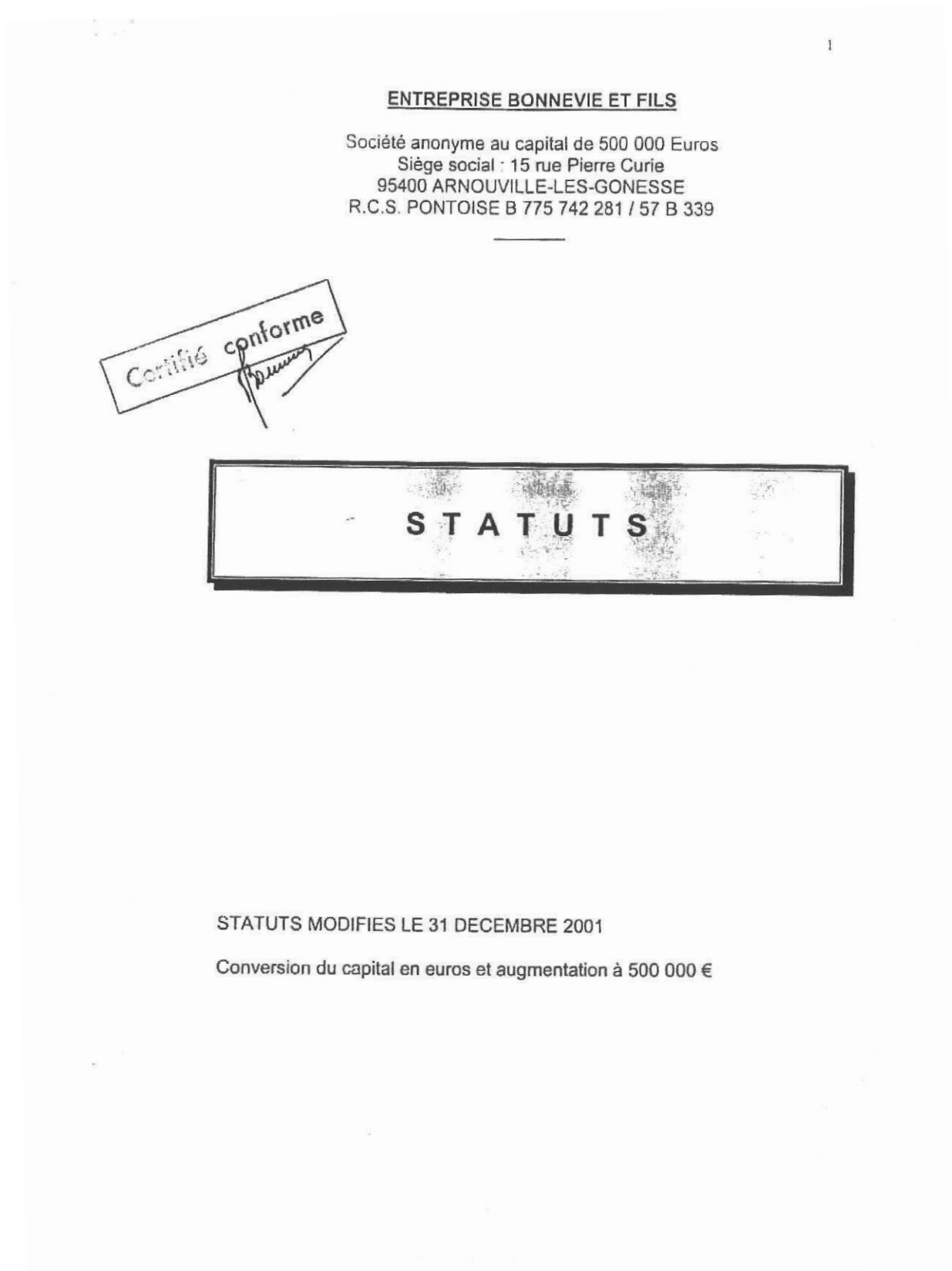
### **Annexe 1.2 : Capacité technique**

- Références des travaux exécutés

### **Annexe 1.3 : Capacité financière**

- Bilan financier
- Références bancaires

**Annexe 1.1 : Document administratif**



#### ARTICLE 1 - FORME

La Société est de forme anonyme.

Elle est régie par les lois et règlements en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

#### ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- l'exploitation d'un établissement d'entreprise générale de maçonnerie, l'achat, la vente et le transport de tous matériaux de construction et location de matériels, ainsi que l'exécution de tous travaux publics et l'exploitation de toutes carrières et décharges,

- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous établissements se rapportant à ces activités,

- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement,

- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

#### ARTICLE 3 - DENOMINATION

La dénomination de la Société est :

**" ENTREPRISE BONNEVIE ET FILS "**

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents imprimés ou autographiés émanant de la société, la dénomination sociale sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement « société anonyme » ou des initiales « S.A. » et de l'énonciation du capital social.

#### ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

ARNOUVILLE-LES-GONESSE (95400)  
15 rue Pierre Curie

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou dans un département limitrophe par simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération générale extraordinaire des actionnaires.

#### ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la Société expirera le 30 Décembre 2038, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### ARTICLE 6 - APPORTS

Il a été apporté à la société, lors de sa constitution et des augmentations de capital successives, la somme de DEUX MILLIONS DE FRANCS (2 000 000).

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2001, le capital a été converti en euros, puis augmenté à 500 000 euros.

#### ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500 000 €).

Il est divisé en 200 actions de 2 500 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

#### ARTICLE 8 - MODIFICATIONS DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit encore par conversion d'obligations.

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital. Elle peut déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans le délai légal, l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Il peut être décidé de limiter une augmentation de capital à souscrire en numéraire au montant des souscriptions reçues, dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire en numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales. Toutefois, les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel et l'assemblée générale extraordinaire qui décide l'augmentation du capital peut supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

L'assemblée générale extraordinaire peut aussi décider ou autoriser le conseil d'administration à réaliser la réduction du capital social.

#### ARTICLE 9 - LIBERATION DES ACTIONS

Toute souscription d'actions en numéraire est obligatoirement accompagnée du versement de la quotité minimale prévue par la loi et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

Le surplus est payable en une ou plusieurs fois aux époques et dans les proportions qui seront fixées par le conseil d'administration en conformité de la loi. Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les actionnaires ont la faculté d'effectuer des versements anticipés.

A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le conseil d'administration, les sommes exigibles sont, de plein droit, productives d'intérêts au taux de l'intérêt légal, à partir de la date d'exigibilité, le tout sans préjudice des recours et sanctions prévues par la loi.

#### ARTICLE 10 - FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements

Tout actionnaire peut demander la délivrance d'une attestation d'inscription en compte.

#### ARTICLE 11 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables. Elles se transmettent par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

Les actions sont librement cessibles.

#### ARTICLE 12 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.



#### ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de vingt quatre membres au plus.

Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'UNE action au moins.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire.

La durée des fonctions des administrateurs est 6 ans.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 80 ans ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

#### ARTICLE 14 - ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 80 ans. D'autre part, si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

#### ARTICLE 15 - DELIBERATIONS DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

#### ARTICLE 16 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

#### ARTICLE 17 - DIRECTION GENERALE - DELEGATION DE POUVOIRS

1 - Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social.

Le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Président, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Président a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

2 - Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une personne physique, administrateur ou non, d'assister le président à titre de directeur général. Le nombre de directeurs généraux peut être porté à deux si le capital est au moins égal au montant fixé par la loi ; sous cette même réserve, ce nombre peut être porté à cinq, à la condition que trois d'entre eux au moins soient administrateurs.

En accord avec son Président, le conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués au directeur général. La limitation de ces pouvoirs n'est cependant pas opposable aux tiers, à l'égard desquels chaque directeur générale dispose des mêmes pouvoirs que le Président.

#### ARTICLE 18 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle de la Société est effectué par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, dans les conditions fixées par la loi

#### ARTICLE 19 - ASSEMBLEES GENERALES

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

#### ARTICLE 20 - DELIBERATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

#### ARTICLE 21 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er JANVIER et finit le 31 DECEMBRE.

#### ARTICLE 22 - INVENTAIRE - COMPTES ANNUELS

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte les capitaux propres, le compte de résultat récapitulant les produits et les charges de l'exercice, ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Le Conseil d'Administration établit le rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.

#### ARTICLE 23 - AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES

Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

#### ARTICLE 24 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, le capital doit être, sous réserve des dispositions légales relatives au capital minimum dans les sociétés anonymes, et dans le délai fixé par la loi, réduit d'un montant égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves si dans ce délai les capitaux propres ne sont pas redevenus au moins égaux à la moitié du capital social.

#### ARTICLE 25 - DISSOLUTION - LIQUIDATION

A l'expiration du terme fixé par la Société ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée Générale règle les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi.

#### ARTICLE 26 - CONTESTATIONS

Les parties attribuent compétence au Président du Tribunal de Commerce du lieu du siège social, tant pour l'application des dispositions qui précèdent, que pour le règlement de toutes autres difficultés.

**Greffes du Tribunal de Commerce de Pontoise**  
PALAIS DE JUSTICE  
3 RUE VICTOR HUGO  
95300 PONTOISE

Code de vérification : oNG6MUTUXF  
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 1957B00339

**Extrait Kbis**

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 7 janvier 2019

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 742 281 R.C.S. Pontoise
<i>Date d'immatriculation</i>	28/09/1957
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>ENTREPRISE BONNEVIE ET FILS</b>
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Capital social</i>	500 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	15 Rue PIERRE CURIE 95400 ARNOUVILLE-LES-GONESSE
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 02/03/2039
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président du conseil d'administration - Directeur général**

<i>Nom, prénoms</i>	BONNEVIE PIERRE
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 28/12/1933 à ARNOUVILLE LES GONESSE 95
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	17 BIS Rue DU COMMANDANT MARCHAND 95400 Arnouville-lès-Gonesse

**Directeur général délégué - Administrateur**

<i>Nom, prénoms</i>	BONNEVIE Alain
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 05/02/1964 à Sarcelles (95)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	17 BIS Rue DU COMMANDANT MARCHAND 95400 Arnouville-lès-Gonesse

**Administrateur**

<i>Nom, prénoms</i>	BONNEVIE JEAN-PIERRE ALAIN
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 09/10/1962 à DUGNY 93
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	17 BIS RUE DU COMMANDANT MARCHAND 95400 Arnouville-lès-Gonesse

**Administrateur**

<i>Nom, prénoms</i>	LORMEAU MAURICE
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 02/08/1933 à 75015 PARIS
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	75 Rue GABRIEL PERI 95200 Sarcelles

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	CABINET COUTY
<i>Adresse</i>	101 BOULEVARD MALESHERBES 75008 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	784 907 760 R.C.S. Paris

**Commissaire aux comptes suppléant**

<i>Nom, prénoms</i>	ROCH RENE
---------------------	-----------

**Greffé du Tribunal de Commerce de Pontoise**

PALAIS DE JUSTICE  
3 RUE VICTOR HUGO  
95300 PONTOISE

N° de gestion 1957B00339

*Domicile personnel ou adresse professionnelle* 25 AVENUE DES COURSES 78110 Le Vésinet

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

*Adresse de l'établissement* 15 Rue PIERRE CURIE 95400 Arnouville-lès-Gonesse  
*Activité(s) exercée(s)* Exploitation d'un établissement commercial d'entreprise générale de maçonnerie achat la vente et le transport de tous matériaux de construction et location de matériel l'exécution de tous travaux publics et l'exploitation de toutes Carrières.  
*Date de commencement d'activité* 02/03/1929  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT**

*Adresse de l'établissement* 10 Chemin RURAL D'ECOUCEN AU THILLAY VILLIERS LE BEL  
95400 Arnouville-lès-Gonesse  
*Activité(s) exercée(s)* Bâtiment et travaux publics  
*Date de commencement d'activité* 22/10/1971  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT**

R.C.S. Paris

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- *Mention n° 25891* Mise en harmonie des statuts avec la loi du 30 décembre 1981

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

**Annexe 1.2 : Capacité technique**



**R É F É R E N C E S**

**D E S**

**T R A V A U X**

**E X É C U T É S**



<b>LOGEMENTS</b>					
<b>Années &amp; Nature des travaux</b>	<b>Localisation</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Maître d'œuvre</b>	<b>Marché HT</b>	
1980	Logements bureaux	95 Gonesse	SEMAVO	Marquet	533 572 €
1982	Logements	93 Aulnay s/s Bois	SCI le Dauphin	Vasseur	686 021 €
1982	Logements	75 Paris	SCI Bd de Charonne	Martel	533 572 €
1983	Logements rénovation	75 Paris	HLM la Persévérante	Charlet	274 408 €
1983	Logements	95 Louvres	Gendarmerie	Marlin	731 755 €
1984	29 Logements	93 Saint Ouen	SEMISO	Rodier	759 196 €
1984	Logements	95 Luzarches	Emmaüs	Goldenberg	2 286 735 €
1985	Logements PLA	95 Arnouville	Cecogare	Scob Touraine	487 837 €
1987	35 logements	75 Paris	SIMCO	Jean et Masmontel	1 295 817 €
1987	Logements & commerces	95 Roissy en France	OPHLMVO	Barailla	640 286 €
1988	Logements	93 Nogent s Marne	Meunier	Montaut, Mawas	594 551 €
1989	Logements & parkings	75 Paris	PH Serdi	Camel	625 041 €
1989	Logements	93 La Courneuve	SONACOTRA	Conrad	990 919 €
1989	40 logements & parkings enterrés	95 Sarcelles	Promogim	Colboc	762 245 €
1990	45 logements & parkings s/s sol	93 Noisy le Grand	Les Palladiennes	Lalé Gérard	1 295 817 €
1991	23 logements	93 Livry Gargan	Promogim	Ferret	686 021 €
1991	68 logements	95 Gonesse	Promogim	Ferret	1 295 817 €
1992	58 logements	78 Louveciennes	SCIC Arno	Cassou	1 448 266 €
1992	48 logements	95 Deuil la Barre	SA Efidis	Doucet, Delattre	1 280 572 €
1992	Restructuration immeuble	75 Paris	Immpar	Jougleux-Difiore	533 572 €
1993	91 logts (PLA, PAP, PC)	77 Bussy St Georges	SA Efidis	LMP	2 180 021 €
1994	32 logements & commerces	93 Rosny sous bois	SCI E. Lecrivain	Cotec	914 694 €
1994	37 logements PLA	93 Vaujours	EFIDIS	BV Architectes	742 427 €
1994	Rehabilitat° & Construct° neuve	95 Deuil la barre	Aotep	Delatre	189 037 €
1995	Logements & parkings	95 Mery sur Oise	H.C.L.	Morel & Artigau	419 235 €
1995	24 logements	93 Bourget	INFINIM	J.C. Levêque	437 224 €
1996	Logements & bureaux	95 Gonesse	SCI du Hêtre Pourpre	Irondelle	2 233 378 €
1996	Immeuble	95 Herblay	Mr TORRE	Mr BERGER	213 429 €
1996	Bâtiment d'habitation	94 Charenton	SEP Charenton	Di Fiore	884 204 €
1997	28 logements - 1ère Tranche	95 Gonesse	Les Beaux Sites	Elleboode	417 710 €
1998	28 logements - 2ème Tranche	95 Gonesse	Les Beaux Sites	Elleboode	348 651 €
1998	10 logements & 17 parkings	94 Charenton	SCI les marronniers	SARL Marol 3	432 650 €
1999	Restructuration de 2 immeubles	75 Paris 16°	SNC Parnasse	Céria Coupel	3 763 757 €
1999	37 logements	92 Issy-les-Moulineaux	CITEL	Le Meur	929 939 €
1999	Immeuble + 6 maisons de ville	92 Issy-les-Moulineaux	SCI Le Hameau des Vignes	Di Fiore	981 772 €
2000	Ensemble immobilier Le Square	92 Boulogne	SNC Parnasse	Bauwens	792 553 €
2002	27 Logements	75 Paris	Logement Français	Mazuet	1 046 410 €
2003	Résidence personnes âgées 41 logts	95 Louvres	AGEPAH Ile-de-France	Delache/Shelledy	3 100 000 €
2003	Résidence étudiants 157 logts	93 Saint Denis	Espace Habitat	C. Ouvray	1 730 000 €
2005	33 logements PLS	95 Montmagny	OPAC de l'Oise	Bataille	971 608 €
2006	Logements & Locaux d'activités	92 Boulogne	Philia	A.2M Architectes	1 192 194 €
2008	71 logts collectifs et 13 maisons ville	95 Garges-lès-Gonesse	Emmaüs Habitat	Mr Chopinet	8 880 000 €
2010	08 logements collectifs	95 Villiers-le-Bel	Toit & Joie	Philippe BENTOLILA	1 181 416 €
2010	13 logements collectifs	95 Ecouen	Toit & Joie	François GUENON	1 364 379 €
2011	7 logements collectifs	93 Le Blanc Mesnil	SCCV Le Petit Prince	Eurl Marol	700 000 €

<b>BUREAUX</b>						
<b>Années &amp; Nature des travaux</b>		<b>Localisation</b>		<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Maitre d'œuvre</b>	<b>Marché HT</b>
1979	Entrepôts bureaux	93	Aulnay	Insulag	Guillemaut	686 021 €
1980	Activités bureaux	95	Argenteuil	OCP	Guillemaut	609 796 €
1983	Hangars bureaux	93	Le Bourget	Aéroport du Bourget	Bonnefoy Garcia	213 429 €
1984	Activités bureaux	95	Gonesse	SCHWEPPE	Griter & Meunier	487 837 €
1985	Entrepôts -bureaux	92	Clichy	SUS	Hazeman-Nicolas	304 898 €
1985	Entrepôts -bureaux	92	Nanterre	Ordure Service	Donze	381 123 €
1987	Bureaux & Commerces	95	Argenteuil	IMMO International	Bertrand	381 123 €
1987	Bureaux	95	Sarcelles	Hirschmann Electronique	Donze	381 123 €
1988	Entrepôts Bureaux	95	Gonesse	SEMAVO	SNCD	533 572 €
1988	Entrepôts Bureaux	94	Bonneuil/ Marne	COFRATER	Mr Duchasseint	640 286 €
1988	Bureaux	92	Chatillon ss Bagneux	Techno Sud	AGV	1 234 837 €
1989	Bureaux	95	Sarcelles	SIMEX		213 429 €
1989	Réhab bureaux, parking s/s oeuvre	75	Paris	Ambassade de Chine	Starkier	1 219 592 €
1990	Bâtiments bureaux	95	Mitry Mory	SIAS MPA		213 429 €
1990	Entrepôts Bureaux	95	Moussy le Neuf	CFP	Sylvain	1 234 837 €
1990	Bureaux	93	Bobigny	SEGEX		190 561 €
1991	Bureaux	95	Roissy en France	Raffin	Baraila	228 674 €
1995	Garage et bureaux	77	Claye Souilly	Cofracib	SCI Sarron	135 222 €
1996	Entrepôt / Bureaux	77	Ferrières en brie	F.D.S.	Davout	480 214 €
1998	Bât.bureaux/locaux sociaux	95	Montsout	Frigoscandia		710 870 €
2000	Restr. imm. Bureaux/Habitation	75	Paris 9°	SNC Parnasse	Béchu	5 379 087 €
2000	Construction du siège social	95	Villiers le Bel	Communauté Val de France	Fournier	393 318 €
2002	Immeuble de Bureaux & Activités	92	Nanterre	S.C.I. Sigast	P. Herbez	1 463 000 €
2006	Création d'un village d'entreprise	95	Chaumontel	Communauté du Pays de France	Philéas	4 759 672 €
2006	Aménag. locaux Centre Technique	95	Sarcelles	Communauté Val de France	Lyonnet Jean-Maur	964 695 €
2007	Immeuble de Bureaux & Activités	92	Nanterre	S.C.I. Sigast - 2ème phase	P. Herbez	4 600 000 €
2007	Extension du siège France Télévision	75	Paris	Sogéprom	SFICA	8 187 000 €
2008	Extension des bureaux	95	Goussainville	WIRTGEN France	Foucaut	265 000 €
2008	Construction du siège social	95	Eragny	NEDAP France	Levincent Samson	1 440 452 €
2011	Construction du siège social	95	Bonneuil/ Marne	COFRAFER	M. Lamouie	1 232 240 €

<b>BÂTIMENTS FONCTIONNELS</b>					
<b>Années &amp; Nature des travaux</b>	<b>Localisation</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Maitre d'œuvre</b>	<b>Marché HT</b>	
1980	Commissariat Gonesse	95 Gonesse	SEMAVO	Marquet	640 286 €
1980	Centre Sécurité Sociale	95 Gonesse	SEMAVO	Marquet	686 021 €
1980	Parking enterré St Clotilde	75 Paris	SAERP	CFGC	609 796 €
1981	Garage Municipal	95 Louvres	Municipalité	Moulin	411 612 €
1981	Parking 500 places en élévation	95 Arnouville	Municipalité	DDE	1 570 225 €
1981	Centre commercial	95 Arnouville	CECOGARE	Scob Touraine	579 306 €
1982	Crèche 80 berceaux ( TCE)	75 Paris	Ville de Paris	Faugeron	1 013 786 €
1984	Bâtiments services techniques	95 Gonesse	Hôpital Gonesse		381 123 €
1984	Bâtiments Tribunal d'Instance	95 Gonesse	Tribunal de Gonesse	Barthe	1 219 592 €
1985	Parking enterré 170 places	95 Sannois	Municipalité	Delaporte & Prévert	914 694 €
1986	Parkings enterrés & gymnase	92 Saint Cloud	Municipalité	Briffaut	4 116 412 €
1986	Bibliothèque	95 Gonesse	Municipalité	Barthe	274 408 €
1988	Couvent	95 Arnouville	Hilver soeurs hollandaises	Abkent BKV	1 676 939 €
1989	Marché couvert	95 Gonesse	Municipalité	Municipalité	228 674 €
1989	Vestiaires	78 Louveciennes	Municipalité	Cassou	331 272 €
1991	Laboratoire	95 Gonesse	Hôpital Gonesse	Santelli	686 021 €
1991	Ravalement bât. Ampère	95 Ennery	France Télécom		640 286 €
1991	Surélévation bât. existant	78 Buc	France Télécom		304 898 €
1992	Station service	75 Paris 13 ème	Elf	Socetec	487 837 €
1993	Centre Routier	95 Luzarches	Conseil Général; DDE	Dryski	243 918 €
1994	Station de carburants	91 Monthléry	Ets Génie de Versailles	E.G.V.	609 339 €
1994	Poste EDF	77 Roissy en brie	Entreprise Industrielle	E.D.F.	1 489 884 €
1994	Réhabilitation bât. d'activités	92 Gennevilliers	Cancava	Franc	191 476 €
1995	Station de carburants	78 Versailles	Ets Génie de Versailles		321 667 €
1995	Centre d'entretien des autoroutes	93 Rosny s/s bois	D.D.E. Saint denis	Chesnot/Lepic	177 603 €
1995	Bâtiment réception et tertiaire	95 St Ouen l'aumône	SAVEMA	Waze	594 551 €
1995	Restructuration bât. 016 en BCC	78 Maisons Laffite	Ets Génie de Versailles	E.G.V.	609 796 €
1997	Locaux d'activités	95 Gonesse	SCI ACTIV	Gossin Bigot	358 255 €
1998	Cuisine des Carreaux	95 Villiers le Bel	Mairie	Mazuet	332 034 €
1998	Restructuration Halte Garderie	95 Villiers le Bel	Mairie	Mazuet	57 473 €
2000	Construction résidence sociale	95 Taverny	Groupe Immobilier 3F	De Segonzac	559 488 €
2000	Extension Centre de Secours	95 Survilliers	S.D.I.S. Neuville	Raviol	1 117 604 €
2000	Hôtel 3* R+4 & 2 niveaux s/sol	77 Serris	C.E.H.I.E.	L&B Architecte	2 496 505 €
2001	Extension Centre de Secours	95 Nesles la Vallée	S.D.I.S. Neuville	Cabinet Firon	704 931 €
2002	Local technique Centre de Secours	95 Villiers le Bel	S.D.I.S. Neuville	Raviol	131 350 €
2003	Construction maison de la Jeunesse	95 Arnouville	Mairie	M. Foucault	507 905 €
2003	Construction d'un centre de tri	95 Saint Gratien	LA POSTE	Cabinet Berne	158 610 €
2004	Aménagement d'une plateforme	95 Sarcelles	Communauté Val de France		23 248 €
2004	Extension Centre de Secours	95 Persan	S.D.I.S. Neuville	Raviol	785 920 €
2004	Maison du département	95 Argenteuil	SEMAVO	Atrium Architecture	1 080 000 €
2004	Maison de la Petite Enfance	95 Chambly	Ville de Chambly	Deslandes Architecte	1 640 554 €
2004	Création d'un Club House	95 Chambly	Ville de Chambly		71 731 €
2004	Construction du Centre de Secours	95 Louvres	S.D.I.S. Neuville	Cabinet LELLI	2 001 858 €
2005	Aménagement de la poste principale	95 Villiers le Bel	Mairie	Renaude Architecte	109 834 €
2006	Maison de l'Enfance	95 Deuil la Barre	Mairie	Raviol	2 487 788 €
2006	Maison de l'Enfance	95 Saint-Prix	Mairie	Delattre	458 000 €
2007	Restructuration crèche F. Dolto	95 Garges	Mairie	Raviol	2 117 987 €
2007	Extension Centre de Secours	95 Viarmes	S.D.I.S. Neuville	Raviol	176 220 €

<b>BÂTIMENTS FONCTIONNELS</b>						
<b>Années &amp; Nature des travaux</b>	<b>Localisation</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Maitre d'oeuvre</b>	<b>Marché HT</b>		
2007	Construction d'un centre de loisirs et d'un Relais d'Assistantes Maternelles	95 Fontenay-en-Parisis	Mairie	SCPA Drogoul	1 047 911 €	
2007	Bâtiments entrée Cimetière	95 Villiers le Bel	Mairie	Renaude Architecte	125 890 €	
2007	Halte Jeux les Pitchouns	95 Villiers le Bel	Mairie	Renaude Architecte	103 600 €	
2008	Rénovation & Extension Hôtel de ville	95 Arnouville	Mairie	D2F Architecte	1 610 000 €	
2008	Reconstruction surface commerciale	95 Sarcelles	FONCIA MANAGO	Feret	42 000 €	
2008	Locaux Associations Culturelles	95 Villiers le Bel	Mairie	RMDM	1 050 000 €	
2008	Bibliothèque Louis Jouvet	95 Villiers le Bel	Communauté Val de France	Dédale architecture	114 175 €	
2009	Extension Centre de Secours	95 Eragny-sur-Oise	S.D.J.S. Neuville		1 155 068 €	
2010	Aire accueil gens du Voyage	95 Pontoise	SADE		756 986 €	
2010	Construction 3 bât. + restructuration	95 Cormelles-en-Parisis	Association HAARP	Pierre BOURLOIS	1 688 290 €	
2011	Maison Jacques Brel	95 Villiers le Bel	Mairie	M. Fournier	629 850 €	
2012	Construction d'ateliers municipaux	95 Vémars	Mairie	Fred PETR	202 671 €	
2012	Construction Maison des Jeunes	95 Louvres	Mairie	M. Targowia	490 000 €	
2013	Construction Equipement social	95 Goussainville	Mairie	Studio Bellecour	3 902 360 €	
2013	Acenseur extérieur	95 Arnouville	Mairie	Feret	28 500 €	
2013	Centre Socio-culturel et multi-accueil	93 Epinay-sur-Seine	Mairie	Keldi Architecte	3 739 051 €	
2014	Construction d'un Service Accueil de Jour et Hébergement	95 Parmain	SAJH L'Horizon	Point A	2 000 000 €	
2014	Construction CLSH - RAM et d'une bibliothèque	95 Puiseux en France	Mairie	Roggwiller	799 970 €	
2014	Création de locaux pour l'unité territoriale des Parcs et Jardins	93 Epinay-sur-Seine	Communauté d'Agglomération Plaine Commune	Des Contours	680 000 €	
2015	Restructuration Mairie et ancienne école primaire	95 Le Mesnil Aubry	Mairie	Roggwiller	81 462 €	
2015	Extension Réhabilitation de la Mairie	95 St Martin du Tertre	Mairie	Archi-Made	220 000 €	
2015	Rénovation des locaux	95 Groslay	SIEREIG	Cabinet PFISTER	92 286 €	
2016	Salle polyvalente, salle de culte et locaux scolaires	93 Epinay-sur-Seine	AUCEJE		1 050 255 €	
2016	Rénovation d'un local commercial	95 Gonesse	Plaine de France		14 596 €	
2016	Mise en conformité accès PMR	95 Arnouville	Mairie d'Arnouville		46 331 €	
2016	Mise en conformité, réhabilitation et extension IME La Faisanderie	95 L'Isle Adam	APED L'Espoir	Point A	926 312 €	
2017	Extension Police Municipale et création d'une salle de supervision	93 Aulnay sous Bois	Mairie	Renouard - Collen	461 322 €	
2017	Rénovation et extension des Ateliers de Décors	95 Sarcelles	Comédie Française	Atelier NAO	194 500 €	
2017	Requalification de l'ancienne Mairie	95 Arnouville	Mairie	Feret	92 000 €	
2017	Reconstruction de la Maison de l'Isle Adam	95 L'Isle Adam	Mairie	Sato & Associés	749 930 €	
2017	Construction d'une salle polyvalente	95 Villeron	Mairie	Coste Orbach	184 980 €	
2017	Foyers des anciens et Bibliothèque	95 St Martin du Tertre	Mairie	Mr FIGEA Michel	149 000 €	
2018	Création d'une crèche	95 Arnouville	Mairie	Quentin FOUGERE	126 000 €	
2018	Construction d'un conservatoire de musique, de théâtre et de danse	95 Ermont	Mairie	C.GEOFFROY	992 954 €	
2018	Réalisation d'une halle de marché	95 Bouffémont	Mairie	Atelier LAME	97 000 €	

<b>BÂTIMENTS SCOLAIRES</b>					
<b>Années &amp; Nature des travaux</b>	<b>Localisation</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Maître d'œuvre</b>	<b>Marché HT</b>	
1989	Ecole primaire Jean Mermoz	95 Roissy	Mairie	Doucot	213 429 €
1990	Ecole J Jaurès	95 Arnouville	Mairie	Guichard	228 674 €
1991	Maternelle Orgemont	95 Gonesse	Mairie	Riquier Sauvage	640 286 €
1994	Maternelle du centre	95 Gonesse	Mairie	Barthe	1 109 219 €
1996	Restructuration école primaire	95 St leu la forêt	Mairie	Pellier	219 831 €
1997	Extension & Restructuration du Collège Jules FERRY	95 Ermont	Conseil GI du Val d'Oise	Mrs Bresdin / Ledieu	5 874 166 €
1997	Collège W. Landowska (1ère tr.)	95 St leu la forêt	Conseil GI du Val d'Oise	Atrium Architecture	1 663 676 €
1997	Collège M. Robespierre 1/ Restructuration sanitaire 2/ Réaménagement cuisine	95 Goussainville	Conseil GI du Val d'Oise	Conseil GI du 95	91 012 € 31 404 €
1998	Restructuration - Collège Voltaire	95 Sarcelles	Conseil GI du Val d'Oise	Maquin & Pons	147 266 €
1998	Groupe Scolaire Paul Langevin	95 Goussainville	Mairie	M. Van Bellinghen	923 689 €
1999	Collège Léon Blum	95 Villiers le Bel	Conseil GI du Val d'Oise	Bourillet & Associés	265 566 €
1999	Collège Charles Lebrun	95 Montmorency	Conseil GI du Val d'Oise	M. Pascal Maquin	124 398 €
1999	Ecole La Cerisaie	95 Villiers le Bel	Mairie	M. Renaude	472 135 €
1999	Préau - Collège Voltaire	95 Sarcelles	Conseil GI du Val d'Oise	Maquin & Pons	94 823 €
1999	Collège Saint Exupéry	95 Villiers le Bel	Conseil GI du Val d'Oise	M. Thoreau	1 162 271 €
1999	Collège W. Landowska (2ème tr.)	95 St leu la forêt	Conseil GI du Val d'Oise	Atrium Architecture	1 257 399 €
2000	Collège Stendhal	95 Fosses	Conseil GI du Val d'Oise	Conseil GI du 95	31 252 €
2000	Collège Plaisance	94 Créteil	Conseil GI du Val de Marne	Département du 94	812 858 €
2000	Collège Jean Vilar	95 Herblay	Conseil GI du Val d'Oise	D. ALBA	1 145 959 €
2001	Salle de sciences - Collège Voltaire	95 Sarcelles	Conseil GI du Val d'Oise	Maquin & Pons	172 860 €
2001	Préau - Collège A. Briand	95 Domont	Conseil GI du Val d'Oise	Sce Maintenance	88 602 €
2002	Ecole Ferdinand Buisson	95 Villiers le Bel	Mairie	M. Renaude	360 915 €
2002	Pôle admin. - Collège Voltaire	95 Sarcelles	Conseil GI du Val d'Oise	Maquin & Pons	130 957 €
2002	Pôle techno. - Collège A. Briand	95 Domont	Conseil GI du Val d'Oise	Atelier Sansovini	390 084 €
2003	Collège Anna de Noailles	95 Luzarches	Conseil GI du Val d'Oise	Maquin & Pons	3 920 000 €
2003	Maternelle Michel Montaigne	95 Villiers le Bel	Mairie	Renaude	159 234 €
2004	Collège Robespierre - Infirmerie	95 Goussainville	Conseil GI du Val d'Oise	Atelier Sansovini	76 969 €
2005	Collège Voltaire - Pôle médical	95 Sarcelles	Conseil GI du Val d'Oise	M. Jean Pierre WEBB	72 453 €
2006	Réhabilitation Ecole A. Daudet	95 Montsoult	Mairie	Quintard Hofstein	655 000 €
2006	Extension & Aménag. Cité Mixte	95 Luzarches	Conseil GI du Val d'Oise	Maquin & Pons	322 118 €
2006	Ecole Jean Moulin	95 Villiers le Bel	Mairie	M. Renaude	222 466 €
2007	Groupe Scolaire D. Casanova	95 Arnouville	Mairie	M. Foucault	96 383 €
2008	Ecole Jean Moulin - 2ème phase	95 Villiers le Bel	Mairie	M. Renaude	170 857 €
2009	Centre de Formation Professionnelle	95 Villiers le Bel	Mairie	M. Dutrevis	587 707 €
2009	Restructuration Ets St Didier	95 Villiers le Bel	OGECEcole et Collège St Didier	ARCHI-D	1 148 720 €
2010	Ecole Roger Salengro	95 Gonesse	Mairie	Groupe A	1 068 970 €
2010	Ecole Louis Juvet	95 Villiers le Bel	Mairie	Méandre Architecte	900 000 €
2011	Ecole Paul Bert	95 Eaubonne	Mairie	M. Fournier	150 400 €
2012	Groupe scolaire Résistance	93 Montreuil	Mairie	Atelier Méandre	1 928 550 €
2012	Groupe Scolaire / Salle de culte	93 Epinay-sur-Seine	AUCEJE	Mr EDERY	2 509 695 €
2014	Extension sanitaires Ecole Danielle Casanova	95 Arnouville	Mairie	FERET Architecte	76 200 €
2015	Lycée et 1/2 pension St Rosaire	95 Sarcelles	OGECE La Salle St Rosaire	Maquin & Pons	1 375 000 €
2016	Lycée Pierre Mendès France	95 Villiers le Bel	REGION Ile de France	Basalt	406 467 €
2016	Ecole Jean Jaurès	95 Arnouville	Mairie	Pascal FERET	28 700 €
2017	Mise en conformité PMR	95 Arnouville	Mairie		28 355 €

<b>HÔPITAUX / CLINIQUES / MAISONS DE RETRAITE</b>					
<b>Années &amp; Nature des travaux</b>	<b>Localisation</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Maitre d'œuvre</b>	<b>Marché HT</b>	
1987	Maison de retraite	93 Saint Ouen	SEMISO		1 829 388 €
1996	Extension de la clinique	92 Garenne Colombes	La Garenne Lambert	Carsique	665 288 €
1997	Construction de 50 lits de cure médicale et d'une cuisine	95 Marines	Hôpital Local	CBT Bolze/Rodrigues	897 467 €
1998	Maison de retraite "Les Tilleuls"	95 Eaubonne	La Croix Rouge	SARL Lanson	627 328 €
1998	Centre Chirurgical Bellevue	95 Villiers le Bel	SCI Socivilliers	Cabinet Blezat	80 950 €
1998	Extension & Amélioration Bâtiment les Cèdres	95 Aincourt	Centre Hospitalier Vexin	SARL Behrend	4 573 471 €
1998	Cabinet médical & 1 logement	93 Le Blanc Mesnil	SCI GRZ	J.M. Labire	238 430 €
1999	Unité centrale product° restaurat°	95 Aincourt	Centre Hospitalier Vexin	Mahé Verdure	557 963 €
2000	Service Accueil des Urgences Centre Hospitalier Victor. Dupouy	95 Argenteuil	Hôpital Victor Dupouy	Cabinet 3SD	6 254 983 €
2002	Restructuration Maison de retraite	92 Nanterre	CASH de Nanterre	SARL Behrend	14 003 967 €
2002	Réhabilitation Maison de retraite	95 Marly-la-Ville	SEMAVO	F-M Rérat	2 571 887 €
2002	Restructurat° système restaurat° Centre Hospitalier Intercommunal	78 Meulan/Les Mureaux	C.H.I.M.M.	Béranger	1 385 875 €
2002	Maison d'accueil spécialisée Bâtiment "Les Rosiers"	95 Magny-en-Vexin	Centre Hospitalier Vexin	J.M. Caillaud	265 558 €
2002	Maison de retraite - 24 chambres	95 Bellefontaine	Maison de retraite des Artisans		379 965 €
2007	Rest. Ext. Bâtiment la Forêt	95 ST Martin du Tertre	Centre Hospitalier de Carnelle	Mayeur Morris Renaud	6 828 036 €
2007	Centre Médico Psycho Pédagogique	95 Villiers le Bel	Mairie	J. Lecaudey	469 253 €
2007	Extension Clinique Mirabeau	95 Eaubonne	SAS LA-AUR	Raviol	860 000 €
2009	Rénovation réseaux, chambres, salles d'eau et circulations de l'établissement	95 ST Martin du Tertre	Centre Hospitalier de Carnelle	Mayeur Morris Renaud	2 778 171 €
2010	Maison de Retraite médicalisée	95 Bouffémont	SARL Résidence Le Mesnil	Jacques IMBERT	2 200 000 €
2011	Bât. Restauration CASH	92 Nanterre	CASH de Nanterre	C.T.H.	541 860 €
2013	Stérilisation et Chambre mortuaire	95 Eaubonne	HÔPITAL SIMONE VEIL	DO Architecte	878 000 €
2014	Centre d'Imagerie Médicale	95 Deuil la Barre	SCI ABGMN	Cetrac Ingénierie	590 000 €
2014	Laboratoire d'Analyses Médicales	95 Sarcelles	BIO 95	EDERY architecture	1 441 845 €
2016	Unité Décontamination Hospitalière	95 Pontoise	CH René DUBOS	Maquin & Pons	38 900 €
2017	Renforcement de la structure Bâtiment Services Techniques	95 Eaubonne	HÔPITAL SIMONE VEIL		19 791 €
2017	Maison de santé pluri professionnelle	93 Epinay-sur-Seine	Ville d'Epinay-sur-Seine	Mme MATHIEU	171 880 €
2018	Construction d'un cabinet médical	95 Parmain	Ville de Parmain	Mr ROUSSELIN	710 260 €
2018	Réaménagement des locaux de l'IFSI	95 Pontoise	CH René DUBOS	BIM Ingénierie	120 000 €
2018	Construction d'un garage SMUR	95 Gonesse	Centre Hospitalier de GONESSE	Idonéis	135 000 €
2018	Construction d'une Unité de Jour Petite Enfance de Pédo-psychiatrie	95 Argenteuil	Centre Hospitalier Victor Dupouy	BASO architecture	909 908 €

<b>COMPLEXES SPORTIFS &amp; LOISIRS</b>						
<b>Années &amp; Nature des travaux</b>		<b>Localisation</b>		<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Maitre d'œuvre</b>	<b>Marché HT</b>
1981	Salle polyvalente	95	Louvres	Weisrock		228 674 €
1984	Salle polyvalente	95	Fontenay en Parisis	Municipalité	Joubert	516 497 €
1986	Centre sportif	95	Arnouville	ASSP	Cortada	487 837 €
1989	Salle de sports	78	Maisons Laffitte	Ermitage	Irondelle	457 347 €
1989	Salle des fêtes	95	Gonesse	Municipalité	Baraila	594 551 €
1991	Salle des fêtes	95	Arnouville	Municipalité	Barranger	609 796 €
1994	Centre sportif	95	Gonesse	Mairie de Gonesse	Cauris	425 485 €
1997	Maison de quartier des Carreaux	95	Villiers le Bel	Mairie de Villiers-le-Bel	Fournier	1 143 368 €
1997	Construction d'une salle de sports	95	Marly la Ville	Mairie de Marly-la-Ville	BCD Architectes	371 671 €
1997	Réhabilitation & extension Gymnase Jean Colignon	95	Louvres	Mairie de Louvres	Bourret	867 892 €
1997	Maison de quartier Saint Blin	95	Gonesse	Mairie de Gonesse	B & S Conception	277 305 €
1999	Restructuration Gymnase E.Zola	95	Villiers le Bel	Mairie de Villiers-le-Bel	J. Lecaudey	1 059 368 €
2003	Bât. vestiaires Stade L. Graffin	95	St Brice s/s Forêt	C.C.O.P.F. / Mairie	Archi Techline	520 000 €
2003	Construction d'un gymnase	95	Pierrelaye	Mairie de Pierrelaye	Gallois	685 573 €
2007	Construction salle polyvalente	95	Arnouville	Mairie d'Arnouville	Mr FERRET	326 031 €
2009	Création local Gymnase	95	Montsoult	Mairie de Montsoult	Mr Delache	48 500 €
2009	Rénovation vestiaires du Stade	95	Bonneuil-en-France	Mairie de Bonneuil-en-France	Team Réalisation	635 563 €
2012	Agrandissement des vestiaires	95	Vauréal	Mairie de Vauréal	SNC Lavalin	180 464 €
2014	Construction d'un complexe sportif	95	Beaumont sur Oise	Mairie de Beaumont-sur-Oise	Pascal GONTIER	560 000 €
2014	Construction d'une salle motricité	95	Bonneuil-en-France	Mairie de Bonneuil-en-France	BIK Architecture	638 850 €
2014	Gymnase Romain Rolland	93	Epinay-sur-Seine	Mairie d'Epinay-sur-Seine	Ligne 7 Architecture	3 876 162 €
2015	Réhabilitation du Gymnase	93	Gagny	Mairie de Gagny	D.Architectes	600 000 €
2016	Extension Halle Sportive M.Hidalgo	95	St Gratien	SIVOM	Ligne 7 Architecture	1 090 995 €
2016	Construction d'un DOJO	93	Epinay-sur-Seine	Mairie d'Epinay-sur-Seine	Nomade Architecte	618 000 €
2017	Réhabilitation Technique de la piscine du Canyon	93	Epinay-sur-Seine	Mairie d'Epinay-sur-Seine	Thierry Nabères	80 000 €
2017	Construction d'un DOJO, Aménagement de l'existant	91	Montesson	Mairie de Montesson	CAURIS Architecte	521 087 €
2017	Construction d'un gymnase	95	Sarcelles	OGEC La Salle St Rosaire	Maquin & Pons	660 600 €
2017	Réhabilitation et extension Gymnase Léo Lagrange	95	Arnouville	Mairie d'Arnouville	Mr FERRET	290 000 €
2018	Construction du Gymnase des Bayonnes	95	Herblay	Mairie d'Herblay	Mr VANSSILEFF	566 180 €
2018	Construction du Pôle Tennis	95	Pontoise	Communauté Agglo Cergy Pontoise	CAURIS Architecte	1 505 000 €
2018	Construction d'une salle d'arts martiaux, d'une salle de danse et d'un logement	95	Bruyères-sur-Oise	Mairie de Bruyères-sur-Oise	Mr ROGGWILLER	588 286 €
2019	Construction d'un gymnase	95	Bouffémont	Mairie de Bouffémont	l'Atelier d'Architecture	400 000 €

<b>USINES &amp; ENTREPÔTS</b>					
<b>Années &amp; Nature des travaux</b>		<b>Localisation</b>	<b>Maitre d'ouvrage</b>	<b>Maitre d'œuvre</b>	<b>Marché HT</b>
1981	Entrepôt	95 Fosses St Witz	COFRACIB		228 674 €
1981	Entrepôt	95 Herblay	COFRACIB		182 939 €
1981	Entrepôts frigorifiques	95 Montsout	CEGF		609 796 €
1982	Entrepôt	95 Gonesse	Transports Gilliers	Pegaz Blanc	350 633 €
1982	Entrepôt	95 Sannois	Sté Bourcier		182 939 €
1983	Entrepôt	93 Bobigny	Starkier	Delsey	282 031 €
1985	Restructuration usine (1 ère tr)	95 Mitry Mory	SIAS MPA		182 939 €
1986	Entrepôt	60 Bruyère s Oise	SCAPNOR Leclerc	Bonnefoy Garcia	533 572 €
1986	Entrepôt	93 Bobigny	SEGEX		274 408 €
1987	Le Branchu	95 Beauchamp	VALEO	Mr Hébert	518 327 €
1987	Restructuration usine (1 ère tr)	95 Mitry Mory	SIAS MPA		182 939 €
1988	Batiment industriel	93 Pantin	SCI sophie Ariel	Daniel-Smadja	1 295 817 €
1988	Batiment commercial	95 Moisselles	LECLERC		1 234 837 €
1989	Batiment industriel	93 Mitry Mory	FGC	BPI	277 610 €
1989	Entrepôt	95 Bessancourt			175 316 €
1989	Bâtiments commerciaux	95 Le Thillay	LECLERC	Fayetou	914 684 €
1990	Bâtiment industriel	60 Gouvieux	Dumont Gouvieux	Dumont	533 572 €
1990	Bâtiments commerciaux	95 Sannois	SCI Kennedy	Giuria	228 674 €
1991	Rénovation bât bases aériennes	94 Bonneuil	Port Autonome Bonneuil	Freyssinnet / Lacroix	640 286 €
1992	Entrepôts frigorifiques	95 Montsout	CEGF	Sogelerg	1 067 143 €
1994	Réhabilitation bât. d'activités	92 Gennevilliers	Cancava	Franc	191 476 €
1995	Chambre basse température	95 Montsout	Frigoscandia	Sogelerg	1 006 164 €
1995	Bâtiment exposition/vente	95 Sarcelles	Bellevue	Olivier Paré	127 142 €
1996	Restructuration bâtiment	95 St Ouen l'Aumône	M.G.F.		144 827 €
1996	Bâtiment de liaison	94 Bonneuil	Port Autonome Bonneuil	AGECA	225 015 €
1997	Construction Unité de production	95 Taverny	Diagnostica Stago	Filttest	1 419 758 €
1997	Déchetterie CET Plessis Gassot	95 Bouqueval	R.E.P.	R.E.P.	120 435 €
1998	Réhabilitation rive darse centrale	94 Bonneuil	Port Autonome Bonneuil	Elisabeth VEIT	289 806 €
1998	Terminal d'Aviation	95 Bonneuil en Fce	SCI Le Bourget 98	M. Bonnefoy	875 057 €
1998	Aire de délugé BP FRANCE	91 Marcoussis	BP FRANCE	E.A.T.	160 071 €
1998	Restructuration Piste VL / PL	60 Senlis	BP FRANCE		46 649 €
1998	Parkings VL / PL	95 Montsout	Frigoscandia		472 592 €
1999	Bâtiments K & L	94 Bonneuil	Port Autonome Bonneuil	M. Michel Remon	886 186 €
1999	Ateliers Locatifs	95 Garges lès Gonesse	S.E.M.A.V.O.	Cabinet Bataille	280 964 €
1999	Bâtiments 1 & 2 et 11 à 23	92 Villeneuve Garenne	SCI Chemin de St Denis	Pegaz Blanc	133 545 €
2000	Ateliers Locatifs	95 Cormeilles en Paris	S.E.M.A.V.O.	Vaurillon	316 789 €
2001	Hôtel d'entreprises	95 Sarcelles	VAL DE France	Nourdeh Zaoui	1 517 334 €
2002	Ateliers Locatifs	95 Sarcelles	VAL DE France	BET Scoping	6 375 à 25 501
2003	Ateliers Locatifs	95 Le Thillay	C.C.R.P.F. / SEMAVO	Cabinet Bataille	422 354 €
2004	Construction d'un entrepôt	60 Beauvais	Thébault Réalisation	Thébault Ingénierie	1 546 160 €
2007	Extension musée de l'air et de l'espace	93 Le Bourget	EPA du Musée de l'Air et de l'Espace	Ducrocq	500 000 €
2007	Construction bâtiment agricole	95 Gonesse	Mr PROIX		125 000 €
2008	Reconstruction du bâtiment K	94 Bonneuil	Port Autonome Bonneuil	Basalt Architecture	585 000 €
2012	Bâtiment modulaire industrialisé	95 Dammartin-en-Goële	Ville de Dammartin-en-Goële	Site & Cité	267 354 €



<b>DÉMOLITIONS</b>			
<b>Nature des travaux</b>	<b>Localisation</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Surface</b>
Logements	75 Paris St Louis en l'île	IMMOPAR	1 200 m <sup>2</sup>
Logements	95 Arnouville	Terre et Famille	2 000 m <sup>2</sup>
Usine Mapa	95 Villiers le Bel	Ville de Villiers le Bel	6 000 m <sup>2</sup>
Bâtiments industriels	95 Moisselles	Centre Leclerc	10 000 m <sup>2</sup>
Logements	95 Gonesse	Promogim	2 000 m <sup>2</sup>
Logements	92 Sevres	HLM Emmaüs	1 000 m <sup>2</sup>
Bâtiments municipaux	95 Goussainville	Ville de Goussainville	2 000 m <sup>2</sup>
Maison de retraite	93 St Ouen		2 000 m <sup>2</sup>
Usine	95 Soisy s/s Montmorency	Sté Gachot	4 000 m <sup>2</sup>
Usine	95 Gonesse	Acier Inox	5 000 m <sup>2</sup>
Bâtiments industriels	94 Bonneuil	Port Autonome	2 500 m <sup>2</sup>
Logements	75 Paris rue de Charonne	Habitat communautaire localif	1 000 m <sup>2</sup>
Bâtiments industriels	92 Colombes	Sté Praz	1 500 m <sup>2</sup>
Bâtiments scolaires	95 Arnouville	Ville d'Arnouville	2 000 m <sup>2</sup>
Logements	95 St Leu la Forêt	SCI Gal de Gaulle	1 200 m <sup>2</sup>
<b>Nature des travaux</b>	<b>Localisation</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Marché HT</b>
Usine	95 Villiers le bel	Ville de Villiers le Bel	6 022 €
Ensemble de bâtiment	95 Mériel	Poirot	29 293 €
Centre commercial	78 Fontenay le Fleury	Groupe Immobilier 3 F	24 773 €
Collège La Madeleine	95 Gonesse	Conseil Général du Val d'Oise	118 163 €
Magasin de vente	77 Avon	Picard Surgelés	9 757 €
Bâtiment Cartry/locaux annexes	95 Marines	Hôpital Local	28 843 €
Centre commercial/chaufferie	95 Gonesse	Ville de Gonesse	61 285 €
Bâtiment Communal	95 Marines	Ville de Marines	9 339 €
Bâtiment Ex Gebrobat	95 Villiers le bel	Ville de Villiers le Bel	58 540 €
Station d'épuration	95 Taverny	Groupe Immobilier 3 F	16 464 €
Parking de 6 niveaux	95 Montigny les Corneilles	Office Public Départemental HLM	63 391 €
Bâtiments Industriels	95 Villiers le bel	Ville de Villiers le Bel	55 825 €
Bâtiments collège désaffecté	78 Noisy le Roi	Ville de Noisy le Roi	66 983 €
Ensemble de pavillons	78 Noisy le Roi	Ville de Noisy le Roi	9 909 €
Anciens locaux SEGPA	78 Bailly	SIBANO	16 864 €
Pavillon + annexes	95 Taverny	Groupe Immobilier 3 F	11 891 €
Ateliers locaux	95 Le Thilay	C.C.R.P.F. / SEMAVO	35 841 €
Démolition d'une ancienne serre + pavillon	95 Ermont	Ville d'ERMONT	17 859 €
Déconstruction d'un ensemble d'ouvrages	95 Sarcelles	EPA Plaine de France	138 795 €
Démolition Centre Commercial 1ère phase	95 Sarcelles	EPA Plaine de France	203 266 €
Construction d'une nouvelle église	95 Montigny les Corneilles	Diocèse de Pontoise	48 000 €

<b>V. R. D.</b>			
<b>Nature des travaux</b>	<b>Localisation</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Marché HT</b>
Création plateforme de négoce de matériaux	95 Goussainville	SCI Le Morvan	250 000 €
Construction d'une EHPAD	95 Bouffémont	SARL Résidence le Mesnil	660 000 €
71 logts collectifs et 13 maisons de ville	95 Garges-lès-Gonesse	Emmaüs Habitat	1 300 000 €
Extension / Restructuration bât. La Forêt	95 Saint-Martin-du-Tertre	Centre Hospitalier de Carnelle	2 850 000 €
Siège social Nedap France	95 Eragny-sur-Oise	Société Nedap France	225 000 €
Bâtiment modulaire industrialisé	95 Dammartin-en-Goële	Ville de Dammartin-en-Goële	126 244 €
Clôture - Pré-terrassement	95 Gonesse	EPA Plaine de France	37 330 €
Construction d'ateliers municipaux	95 Vémars	Ville de Vémars	138 174 €
Construction d'une gendarmerie	95 Marines	SEMAVO	585 645 €
Construction d'un groupe scolaire	93 Epinay-sur-seine	AUCEJE	240 305 €
Réhabilitation 13 logts individuels	95 Gonesse	Val d'Oise Habitat	89 853 €
Construction Espace Culturel	95 Bessancourt	Ville de Bessancourt	113 350 €
Construction de la nouvelle mairie	95 Epinay Champlâtreux	Ville d'Epinay Champlâtreux	22 160 €
Construction d'un gymnase	95 Sarcelles	OGEC La Salle St Rosaire	224 400 €
Construction d'un conservatoire de musique, de théâtre et de danse	95 Ermont	Ville d'Ermont	239 720 €
Construction d'une salle d'arts martiaux, d'une salle de danse et d'un logement	95 Bruyères-sur-Oise	Mairie de Bruyères-sur-Oise	255 161 €
Dévoisement des réseaux d'assainissement et modifications des voiries	95 Gonesse	Centre Hospitalier de Gonesse	473 000 €

MARCHÉS D'ENTRETIEN					
Nature des travaux	Années	Localisation	Intitulé du lot	Maître d'ouvrage	
Entretien et aménagements courants en milieu hospitalier	1999	95	Eaubonne Montmorency	Gros Œuvre, Maçonnerie, Carrelage	Centre Hospitalier Intercommunal d'Eaubonne / Montmorency
	2000				
	2001				
	2002				
	2003				
	2004				
	2005				
2006					
Entretien, grosses réparations et aménagement des bâtiments communaux - Zone 1 : Nord	2000	92	Hauts de Seine	Maçonnerie, Gros Œuvre, Carrelage, Réseaux divers	Direction Générale des Services Techniques du Département des Hauts-de-Seine
	2002				
Entretien, grosses réparations et petits travaux d'investissement sur les bâtiments communaux	2001	95	Villiers-le-Bel	Gros Œuvre, Maçonnerie, Plâtrerie	Mairie de Villiers-le-Bel
	2002				
Entretien courant dans les locaux utilisés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise	2003	95	Val d'Oise	Gros Œuvre, Maçonnerie	Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise
	2004				
	2005				
	2006				
	2007				
	2008				
	2009				
	2010				
	2011				
	2012				
Entretien, grosses réparations et aménagement des bâtiments communaux - Zone 1 : Nord	2003	92	Hauts de Seine	Maçonnerie, Gros Œuvre, Carrelage, Réseaux divers, Plâtrerie, Isolation, Terrassements	Direction Générale des Services Techniques du Département des Hauts-de-Seine
	2004				
	2005				
Entretien des bâtiments communaux	2004	95	Villiers-le-Bel	Gros Œuvre, Maçonnerie, Plâtrerie, Carrelage, Cloisons	Mairie de Villiers-le-Bel
	2005				
	2006				
Entretien des bâtiments communaux	2013	95	Herblay	Gros Œuvre, Maçonnerie	Mairie d'HERBLAY
	2014				
	2015				
	2016				

**Annexe 1.3 : Capacité financière**

**PRÉSENTATION FINANCIÈRE**

Exercices						
	du 01/01/2012 au 31/12/2012	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2014 au 31/12/2014	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventes de marchandises	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Production vendue Biens	10 273 541 €	12 548 465 €	8 996 997 €	10 720 659 €	9 043 779 €	5 965 702 €
Production vendue Services	163 599 €	152 737 €	155 193 €	156 788 €	172 589 €	171 033 €
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>10 437 140 €</b>	<b>12 701 202 €</b>	<b>9 152 190 €</b>	<b>10 877 447 €</b>	<b>9 216 368 €</b>	<b>6 136 735 €</b>

Bénéfice avant impôt société	967 369 €	627 996 €	547 151 €	301 566 €	1 835 049 €	1 471 264 €
Bénéfice net comptable	661 228 €	430 397 €	387 321 €	223 006 €	1 199 904 €	1 034 752 €
<b>Résultat fiscal</b>	<b>926 423 €</b>	<b>599 397 €</b>	<b>487 491 €</b>	<b>238 879 €</b>	<b>1 882 402 €</b>	<b>1 336 404 €</b>

	C.A. net en k€	Évolution en %	Résultat fiscal	Évolution en %
1	12 380 €	122%	826 307 €	149%
2	13 414 €	108%	1 210 830 €	147%
3	11 133 €	83%	1 258 549 €	104%
4	12 644 €	114%	1 504 560 €	120%
5	12 522 €	99%	1 775 669 €	118%
6	14 349 €	115%	1 242 511 €	70%
7	13 917 €	97%	1 362 277 €	110%
8	14 136 €	102%	1 275 104 €	94%
9	13 091 €	93%	1 060 312 €	83%
10	10 722 €	82%	1 251 254 €	118%
11	10 087 €	94%	1 336 030 €	107%
12	10 437 €	103%	926 423 €	69%
13	12 701 €	122%	599 397 €	65%
14	9 152 €	72%	487 491 €	81%
15	10 877 €	119%	238 879 €	49%
16	9 216 €	85%	1 882 402 €	788%
17	6 137 €	67%	1 336 404 €	71%



## RÉFÉRENCES BANCAIRES

### CIC NORD OUEST

Chantilly Sud Oise Entreprises  
34 avenue du Maréchal Joffre  
60500 CHANTILLY

Code bancaire	Indicatif	Numéro de compte	clé rib
30027	17763	00036370701	54

domiciliation

CIC CHANTILLY SUD OISE ENTREPRISES

### Identification internationale de compte bancaire - IBAN

FR76	3002	7177	6300	0363	7070	154
------	------	------	------	------	------	-----

identifiant international banque - BIC (adresse SWIFT)

CMCIFRPP

### LE CREDIT LYONNAIS

Centre d'Affaires La Défense Pyramide  
10 Place de l'Hôtel de Ville

95300 PONTOISE

Code bancaire	Indicatif	Numéro de compte	clé rib
30002	06296	0000060114T	71

domiciliation

EPGO SDC PONTOISE N40

### Identification internationale de compte bancaire - IBAN

FR47	3000	2062	9600	0006	0114	T71
------	------	------	------	------	------	-----

identifiant international banque - BIC (adresse SWIFT)

CRLYFRPPXXX

### BNP PARIBAS

Centre d'Affaires Entreprises Ile de France Nord  
9-11 Cours du Triangle - Bâtiment C - 7ème étage

92937 PARIS LA DEFENSE Cedex

Code bancaire	Indicatif	Numéro de compte	clé rib
30004	02414	00010372228	68

domiciliation

IDF NORD ENTREP. (02414)

### Identification internationale de compte bancaire - IBAN

FR76	3000	4024	1400	0103	7222	868
------	------	------	------	------	------	-----

identifiant international banque - BIC (adresse SWIFT)

BNPAFRPPIFN

## Annexe 2 : ISDI et installations annexes

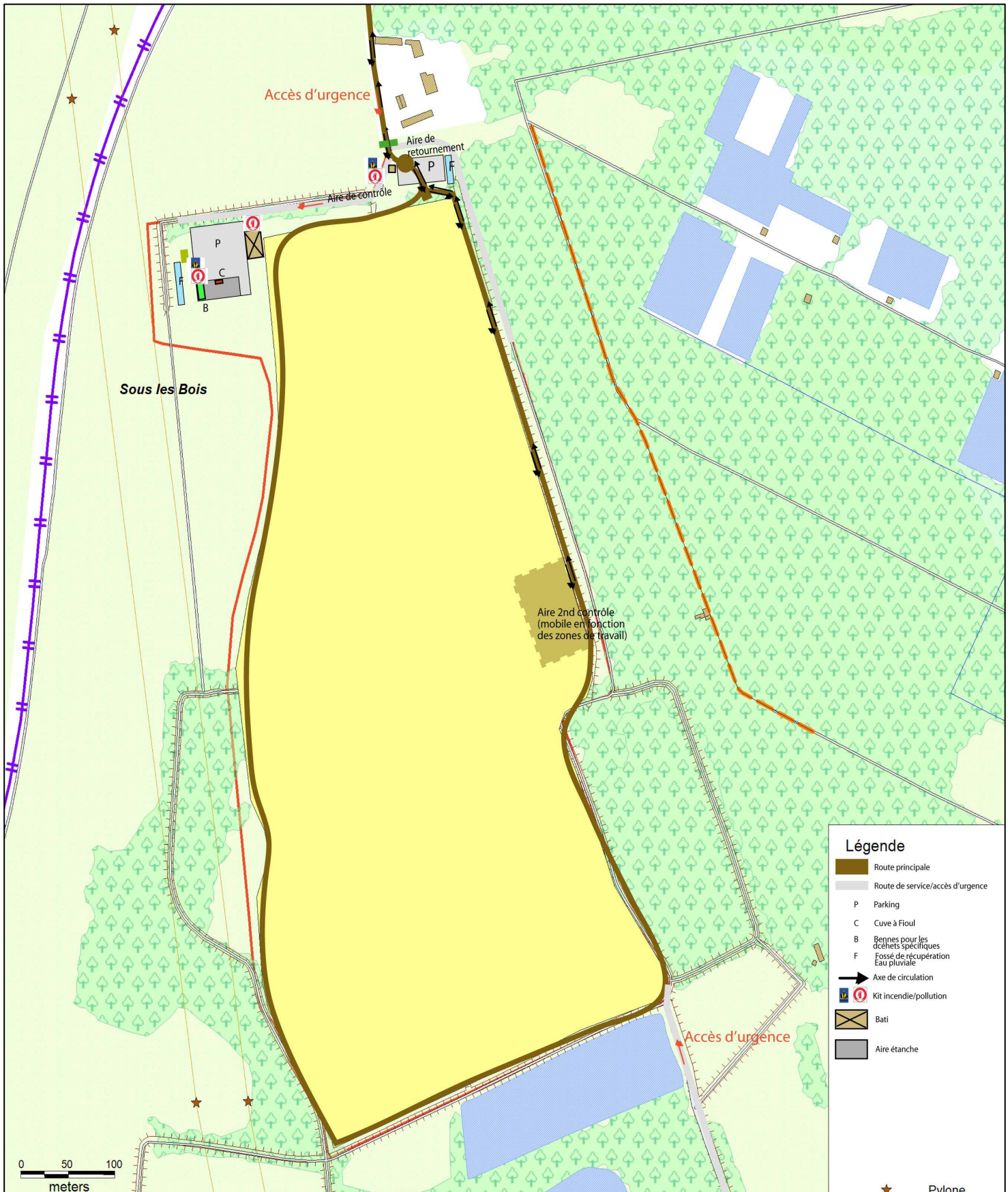
### **Annexe 2.1 : Positionnement des installations sur le site**

- Plan général des installations
- Détail de la zone principale de travail

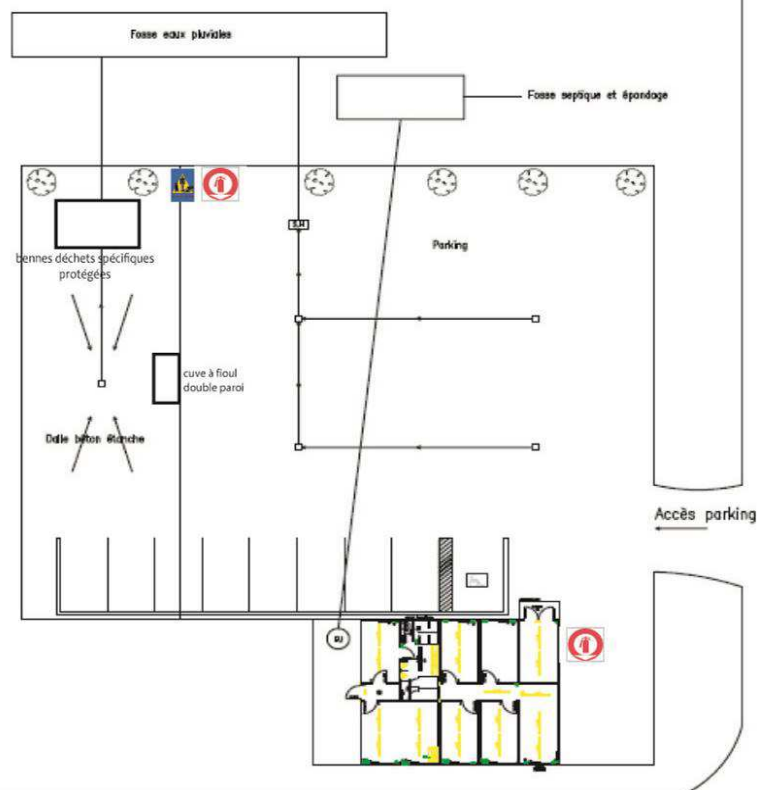
### **Annexe 2.2 : Détails des services de la société KOMATSU pour la maintenance des engins**

### **Annexe 2.3 : Fiches de sécurité des produits stockés**

**Annexe 2.1 : Positionnement des installations sur le site**



## ISDI BRESLES



Maître d'ouvrage:

Société BONNEVIE et Fils S.A - 15, avenue Pierre Curie .B.P 2

Maître d'oeuvre:



**Annexe 2.2 : Détails des services de la société KOMATSU pour la maintenance des engins**

# KOMATSU

## Contrat de maintenance et de réparation

### Vos avantages

- Fonctionnement sans soucis : vous pouvez vous concentrer sur vos activités principales
- Contrôle des coûts : vos frais d'exploitation sont connus d'avance
- Paiement flexible : des conditions personnalisées conformément à vos besoins
- Moins de temps d'arrêt pour vos engins : analyse proactive et entretien efficace par des ingénieurs qualifiés utilisant des pièces d'origine
- Valeur résiduelle accrue : votre engin est maintenu dans un état optimal

# KOMATSU

## PROUD TO PERFORM

### Lubrifiants

Les seules et uniques huiles spécialement formulées pour nos engins. Utilisée conformément aux recommandations, notre gamme complète de lubrifiants de première qualité contribue à réduire les frais de maintenance, à accroître la fiabilité et la productivité et, en définitive, à prolonger la durée de vie de l'équipement.



# KOMTRAX

### Filtres et kits d'entretien

Les équipements modernes exigent une filtration supérieure afin d'optimiser leurs performances et leur fiabilité. Les filtres OEM de Komatsu offrent une protection exceptionnelle grâce à leur concept breveté et à leurs matériaux filtrants.

- Élimination maximale des contaminants
- Meilleure résistance à la rupture grâce à la solidité des matériaux filtrants
- Meilleure protection pour les démarrages à froid
- Kits d'entretien disponibles pour les intervalles de service standard



# KOWA

Axé sur l'état de l'équipement à long terme, le programme d'analyse d'huile et d'usure de Komatsu (KOWA) est exécuté périodiquement selon les directives strictes de Komatsu afin d'éviter les temps d'arrêt et réparations non prévues, et de prolonger la durée de vie des composants. Les résultats de l'analyse sont fournis rapidement et accessibles sur un site Web en plusieurs langues.



# KOMATSU

## Système de suivi à distance par satellite KOMTRAX™

KOMTRAX™ vous permet de consulter toutes les données vitales de votre équipement Komatsu directement sur votre ordinateur, smartphone ou tablette.

Lorsque que le système est activé sur un engin, les informations collectées par KOMTRAX™ seront régulièrement transmises et accessibles via le site Web dédié.

### PRODUCTIVITÉ

Une solution pour une productivité supérieure.

KOMTRAX™ vous donne les informations nécessaires pour une gestion efficace de votre entreprise

- Fournit des informations rentables sur votre parc et vos équipements
- Facilite l'optimisation des performances des engins
- Permet un entretien proactif et préventif
- Compatible avec les PC, smartphones ou tablettes

### SÉCURITÉ

Une solution pour protéger votre équipement

KOMTRAX™ vous aide à protéger votre équipement du vol et des utilisations non autorisées.

- Localisation et alertes liées aux déplacements de l'engin
- Verrouillage du moteur à distance
- Suivi du niveau dans le réservoir avec alerte en cas de vol de carburant (uniquement pour les modèles pourvus de KOMTRAX™ version 5.0)

### POLYVALENCE

KOMTRAX™ vous donne une multitude de possibilités

KOMTRAX™ vous permet de maintenir les engins là où ils doivent être : au travail, sur le chantier.

- Anticipez les éventuels problèmes
- Planifiez votre maintenance
- Minimisez les temps d'arrêt
- Disponible 24/7
- Sans frais supplémentaires

### COMMODITÉ

Gestion pratique du parc d'engins

KOMTRAX™ aide à gérer confortablement un parc d'engins, où que vous soyez.

- Consultation intuitive de données à l'aide de cartes, tableaux et diagrammes
- Améliorez la disponibilité et les performances de vos engins
- Maintenez les coûts sous contrôle et accroissez la rentabilité





**KOMATSU**

**PROUD TO PERFORM**

**Prestations incluses dans le contrat de maintenance et réparation**

KOMATSU France s'engage à maintenir en état de fonctionnement le matériel pour la période définie à la rédaction du contrat.

Ce contrat prend en compte sous contrôle de KFSA :

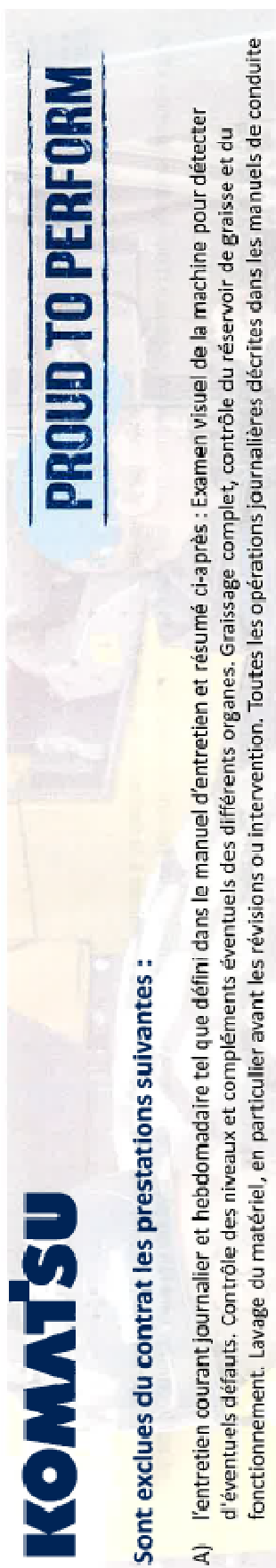
- A) Toute intervention mécanique nécessaire à assurer la maintenance du matériel, c'est à dire, les visites périodiques et réparations, à l'exclusion de l'entretien journalier et hebdomadaire défini dans le manuel de l'utilisateur.
- B) La fourniture des lubrifiants nécessaires aux opérations de maintenance et réparation.
- C) Toute fourniture de pièces en remplacement d'organes usés ou endommagés d'origine Komatsu. Les travaux seront effectués suivant le programme d'interventions systématiques ou entre celles-ci si nécessaire. Les interventions programmées auront lieu, durant les jours ouvrés et pendant les heures normales, dans de bonnes conditions d'accessibilité, sur une zone plane et propre. Le client s'engage à procéder au lavage de la machine avant toute visite ou intervention.

Les huiles et filtres remplacés seront récupérés par le prestataire qui s'engage à les faire récupérer par une entreprise spécialisée conformément à la réglementation environnementale en vigueur. Le prestataire utilisera pour les vidanges, notamment sur chantier, un système fiable de récupération des huiles.

Le contrat sera exécuté sous la responsabilité exclusive de KFSA, par le prestataire, ou toute autre société dûment mandatée par KFSA, et ayant à ce titre, les compétences pour en assurer l'exécution.

D) Un point sur le contrat sera fait au plus tard à chaque année anniversaire suivant sa conclusion, ou toutes les 2000 heures en présence d'un représentant de KFSA, du prestataire et du client. Une réunion intermédiaire peut être organisée à la demande de KFSA, du client ou du prestataire.

**KOMATSU CARE**



**Sont exclues du contrat les prestations suivantes :**

A) l'entretien courant journalier et hebdomadaire tel que défini dans le manuel d'entretien et résumé ci-après : Examen visuel de la machine pour détecter d'éventuels défauts. Contrôle des niveaux et compléments éventuels des différents organes. Graissage complet, contrôle du réservoir de graisse et du fonctionnement. Lavage du matériel, en particulier avant les révisions ou intervention. Toutes les opérations journalières décrites dans les manuels de conduite et d'entretien remis à la livraison du matériel.

B) Toutes les interventions dues :

A la non observation des prescriptions de conduite et d'entretien courant telles que décrites dans les manuels utilisateur. A la négligence, au défaut de surveillance ou d'entretien. A la corrosion du matériel quelle qu'en soit la cause (air marin, produit chimique, etc. ...) A l'intervention d'un autre prestataire sans l'accord préalable express et écrit du prestataire. Aux incidents, tels que le renversement du matériel, collision, chutes de matériaux, incendies, tout acte de malveillance et catastrophes naturelles. A toute modification, transformation, adaptation effectuée par le client ou un de ses sous-traitants.

C) Toute fourniture et main d'œuvre de maintenance, réparation ou de remplacement des organes désignés ci après :

Recharge des carburants, du graissage centralisé et de la climatisation. Remplacement des phares, ampoules, batteries, pneumatiques et du train de chaînes complet résultant de l'usure normale. Tôlerie générale, tôlerie cabine, glace, siège, rétroviseurs et vitres de cabine. **Les organes liés au GNR utilisés (notamment la pompe à injection et les injecteurs)**. En outre, tout défaut et dommages résultant d'un usage impropre, d'une application abusive, de négligence ou de manquement quant à l'entretien quotidien, au stockage ou à l'utilisation de la machine conformément aux instructions applicables du manuel de conduite et d'entretien. Tout défaut et dommages résultant d'utilisation d'équipements défectueux ou non approuvés par KFSA, par le prestataire, ou toute autre société dûment mandatée par KFSA. Tout dommage consécutif direct ou indirect en général, de quelque nature que ce soit (moral, financier ou autre).

D) L'énergie électrique éventuellement nécessaire pour les interventions sur chantier sera fournie par le client. Les moyens de levage éventuellement nécessaires pour les entretiens ou réparations sont à la charge du client. Les frais de transport de la machine vers et depuis le lieu de réparation

E) L'équipement et ses liaisons mécaniques et hydrauliques.



### **Annexe2.3 : Fiches sécurité des produits stockés**

- COC Environnement – Séparateurs d'Hydrocarbures
- BIONUT – Traitement des eaux usées
- CARBURANT – Cuve de stockage fuel
- HDC 10W - Huile monograde détergente
- MULTI HDC EXTRA 15W-40 - Huile de qualité supérieure pour moteur diesel
- TOTAL Traction Premier
- DIESEL Performance Eco
- Extincteurs
  - Pression permanente CO<sup>2</sup> 2kg / Dioxyde de Carbone
  - Pression permanente CO<sup>2</sup> 5kg / Dioxyde de Carbone
  - Pression auxiliaire 6 kg poudre ABC Spezial
  - Pression auxiliaire 9 kg poudre ABC Spezial
  - Pression auxiliaire 6 L Eau + Additif
  - Pression auxiliaire 9 L Eau + Additif

## Annexe 3 : Compatibilité avec l'urbanisme

**Annexe 3.1 : Maîtrise foncière**

**Annexe 3.2 : Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Bresles (Zone N)**

**Annexe 3.1 : Maîtrise foncière**

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	60 0	COM	041 BAILLEUL SUR THERAIN	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	06072													
Propriétaire		PBB9CS		SA BONNEVIE ET FILS																			
15 AV PIERRE CURIE		95400 ARNOUVILLE																					
PROPRIÉTÉS BÂTIES																							
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL															
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	N° PORTÉ	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DER	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF
REV IMPONABLE		0 EUR		COM		R IMP		0 EUR		DEP		R EXO		R IMP		0 EUR							

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES											LIVRE FONCIER											
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION																		
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FF/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HAA CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
01	AA	49		HYNU	B065			1	A		P	03	13 04		9,77	A TA			0,97	100		
																C TA			1,95	20		
01	AA	51		HYNU	B065			1	A		BT	02	2 50		0,06	A TA			0,06	100		
																C TA			0,01	20		
01	AA	52		HYNU	B065			1	A		BT	02	2 50		0,06	A TA			0,06	100		
																C TA			0,01	20		
01	AA	53		HYNU	B065			1	A		BT	02	2 50		0,06	A TA			0,06	100		
																C TA			0,01	20		
01	AA	54		HYNU	B065			1	A		BT	02	2 50		0,06	A TA			0,06	100		
																C TA			0,01	20		
01	AA	55		HYNU	B065			1	A		BT	02	16 52		0,43	A TA			0,43	100		
																C TA			0,09	20		
01	AA	56		HYNU	B065			1	A		BT	02	25 72		0,68	A TA			0,68	100		
																C TA			0,14	20		
01	AA	57		HYNU	B065			1	A		BT	02	16 16		0,43	A TA			0,43	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	60 0	COM	041 BAILLEUL SUR THERAIN	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	06072												
Propriétaire		PBB9CS		SA BONNEVIE ET FILS																		
15 AV PIERRE CURIE		95400 ARNOUVILLE																				
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES											LIVRE FONCIER											
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION																		
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FF/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HAA CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
01	AA	58		HYNU	B065			1	A		P	04	17 30		8,51	C TA			0,09	20		
																A TA			8,51	100		
01	AA	59		HYNU	B065			1	A		BT	02	14 85		0,38	C TA			1,7	20		
																A TA			0,38	100		
01	AA	60		HYNU	B065			1	A		BT	02	15 13		0,41	C TA			0,08	20		
																A TA			0,08	20		
01	AA	61		HYNU	B065			1	A		BT	02	20 73		0,55	C TA			0,41	100		
																A TA			0,08	20		
01	AA	62		HYNU	B065			1	A		BT	02	13 31		0,36	C TA			0,11	20		
																A TA			0,36	100		
01	AA	66		HYNU	B065			1	A		BT	02	19 35		0,51	C TA			0,07	20		
																A TA			0,07	20		
01	AA	67		HYNU	B065			1	A		BT	02	11 86		0,32	GC TA			0,07	20		
																A TA			0,06	20		
01	AA	78		HYNU	B065	0063		1	A		BT	02	15 07		0,41	C TA			0,06	20		
																A TA			0,06	20		
00	AA	79		HYNU	B065	0063		1	A		BT	02	4 07		0,11	C TA			0,02	20		
																A TA			0,02	20		
01	AA	80		HYNU	B065	0064		1	A		BT	02	16 31		0,43	GC TA			0,09	20		
																A TA			0,09	20		
00	AA	81		HYNU	B065	0064		1	A		BT	02	3 38		0,09	C TA			0,09	100		
																A TA			0,09	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2



RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ		2015	DEP DIR	60 0	COM	601 BAILLEUL SUR THERAIN	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL		00072							
Propriétaire: PBR9CS SA BONNEVIE ET FILS 15 AV PIERRE CURIE 95400 ARNOUVILLE																						
DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION						LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FF/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLI	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
01	AA	82		HYNU	B065	0065	1	A		BT	02		4.82	0.13	GC TA			0.02	20			
00	AA	83		HYNU	B065	0065	1	A		BT	02		1.80	0.04	A TA			0.13	100			
01	AA	84		HYNU	B065	0065	1	A		BT	02		11.90	0.32	C TA			0.93	20			
00	ZB	60		PRCS DE HYNU	B081	0036	1	A		J	I	MARAI	4.53 48		A TA			0.03	20			
													2.07 16	12.95	C TA			0.03	20			
															GC TA			0.04	100			
															A TA			0.01	20			
															C TA			0.01	20			
															A TA			0.32	100			
															C TA			0.06	20			
															GC TA			0.06	20			
															A TA			12.95	100			
															C TA			2.50	20			
															GC TA			2.59	20			
															A TA			5.27	100			
															C TA			1.05	20			
															GC TA			1.05	20			
															A TA			33.64	100			
															C TA			6.73	20			
															GC TA			6.73	20			
															A TA			98.44	100			
															C TA			19.69	20			
															GC TA			19.69	20			
															A TA			26.45	100			
															C TA			5.29	20			
															GC TA			5.29	20			
															A TA			51.51	100			
															C TA			10.3	20			
															GC TA			10.3	20			
															A TA			94.53	100			
															C TA			18.91	20			
															GC TA			18.91	20			
															A TA			4.87 06	100			
															C TA			349.79	100			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ		2015	DEP DIR	60 0	COM	601 BAILLEUL SUR THERAIN	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL		00072							
Propriétaire: PBR9CS SA BONNEVIE ET FILS 15 AV PIERRE CURIE 95400 ARNOUVILLE																						
DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION						LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FF/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLI	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
01	ZC	3		LA VIEILLE ABBAYE	B105			1	A				11 84 30	74,02	C TA			69,98	20			
															GC TA			69,98	20			
															A TA			74,02	100			
															C TA			14,8	20			
															GC TA			14,8	20			
H A A CA					REV IMPOSABLE		771 EUR	R EXO		154 EUR		TAXE AD		R EXO		771 EUR						
CONT					34 92 97			R IMP		617 EUR		R IMP		0 EUR		MAJ TC		0 EUR				

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 4

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	60 0	COM	103 BRESLES	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	100131			
Propriétaire																						
15 AV PIERRE CURIE 95400 ARNOUVILLE																						
PB9CS SA BONNEVIE ET FILS																						
PROPRIÉTÉS BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																						
IDENTIFICATION DU LOCAL																						
EVALUATION DU LOCAL																						
AN	SECTION	N° PLAN	C	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	N°	N°	S	M	NAT	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF
R EXO 0 EUR																						
COM 0 EUR																						
DEP R EXO 0 EUR																						
R IMP 0 EUR																						

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																						
EVALUATION																						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FF/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER	
00	F	499		MARAI DES CENT MINE	B04			1	A			T	04	5 74 70	381,23	A	TA		381,23	100		
01	F	503		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		L	01	MARAI	27 55	3,24	GC	TA		76,25	20		
01	F	506		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		BT	02		3 15	0,99	A	TA		0,99	100		
01	F	508		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		L	01	MARAI	2 80	0,32	GC	TA		0,32	100		
01	F	510		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		L	01	MARAI	3 55	0,43	GC	TA		0,43	100		
01	F	511		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		L	01	MARAI	3 55	0,43	GC	TA		0,43	100		
01	F	513		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		L	01	MARAI	7 50	0,87	GC	TA		0,87	100		
01	F	514		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		L	01	MARAI	3 45	0,41	GC	TA		0,41	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ	2015	DEP DIR	60 0	COM	103 BRESLES	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	100131			
Propriétaire																						
15 AV PIERRE CURIE 95400 ARNOUVILLE																						
PB9CS SA BONNEVIE ET FILS																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																						
EVALUATION																						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FF/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER	
01	F	518		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		L	01	MARAI	6 10	0,73	C	TA		0,68	20		
01	F	519		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		BT	02		3 65	0,11	A	TA		0,11	100		
01	F	520		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		BT	02		1 60	0,04	GC	TA		0,02	20		
01	F	531		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		BT	02		15 30	0,41	A	TA		0,41	100		
01	F	532		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		L	01	MARAI	24 15	2,84	C	TA		0,88	20		
01	F	533		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		BT	02		5 80	0,15	GC	TA		0,15	20		
01	F	534		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		BT	02		4 70	0,13	A	TA		0,13	100		
01	F	571		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		L	01	MARAI	1 55	0,19	GC	TA		0,03	20		
01	F	572		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		L	01	MARAI	80	0,09	A	TA		0,19	100		
01	F	575		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		L	01	MARAI	1 60	0,19	C	TA		0,04	20		
01	F	576		LES EGALITES DES CENT MINE	B049			1	A		L	01	MARAI	3 80	0,45	GC	TA		0,04	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2





RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ		2015	DEP DIR	60 0	COM	103 BRESLES	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	100131		
Propriétaire																PBBCS SA BONNEVIE ET FILS						
15 AV PIERRE CURIE																95400 ARNOUVILLE						
PROPRIÉTÉS NON BATIES																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION						LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FF/DP	S TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT ENO/RET	AN RC EXO	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
01	ZA	42		PROCHE DE LA VIEILLE ABBAY	B135			1	A		L	01	MARAI	17 60	2,07	C TA			0,17	20		
																GC TA			0,17	20		
																A TA			2,07	100		
																C TA			0,41	20		
																GC TA			0,41	20		
01	ZA	44		PROCHE DE LA VIEILLE ABBAY	B135			1	A		L	01	MARAI	8 23	0,94	C TA			0,94	100		
																A TA			0,94	100		
																C TA			0,19	20		
																GC TA			0,19	20		
01	ZA	46		LES EGALITES DU MONT CESAR	B050			1	A		L	01	MARAI	28 55	3,35	A TA			3,35	100		
																C TA			0,67	20		
																GC TA			0,67	20		
01	ZA	47		LES EGALITES DU MONT CESAR	B050			1	A		L	01	MARAI	8 60	1	A TA			1	100		
																C TA			0,2	20		
																GC TA			0,2	20		
01	ZA	51		LES EGALITES DU MONT CESAR	B050			1	A		L	01	MARAI	5 15	0,6	A TA			0,6	100		
																C TA			0,12	20		
																GC TA			0,12	20		
01	ZA	56		LES EGALITES DU MONT CESAR	B050			1	A		BT	02		9 55	0,26	A TA			0,26	100		
																C TA			0,05	20		
																GC TA			0,05	20		
01	ZA	58		LES EGALITES DU MONT CESAR	B050			1	A		L	01	MARAI	3 50	0,41	A TA			0,41	100		
																C TA			0,08	20		
																GC TA			0,08	20		
01	ZA	66		LES EGALITES DU MONT CESAR	B050			1	A		L	01	MARAI	5 70	0,66	A TA			0,66	100		
																C TA			0,13	20		
																GC TA			0,13	20		
01	ZA	129		LA VIEILLE ABBAYE	B047			1	A		L	01	MARAI	19 10	2,24	A TA			2,24	100		
																C TA			0,45	20		
																GC TA			0,45	20		
01	ZA	130		LA VIEILLE ABBAYE	B047			1	A		L	01	MARAI	2 65	0,32	A TA			0,32	100		
																C TA			0,06	20		
																GC TA			0,06	20		
01	ZA	133		LA VIEILLE ABBAYE	B047	0131		1	A		L	01	MARAI	1 47 43	17,3	A TA			17,3	100		
																C TA			3,46	20		

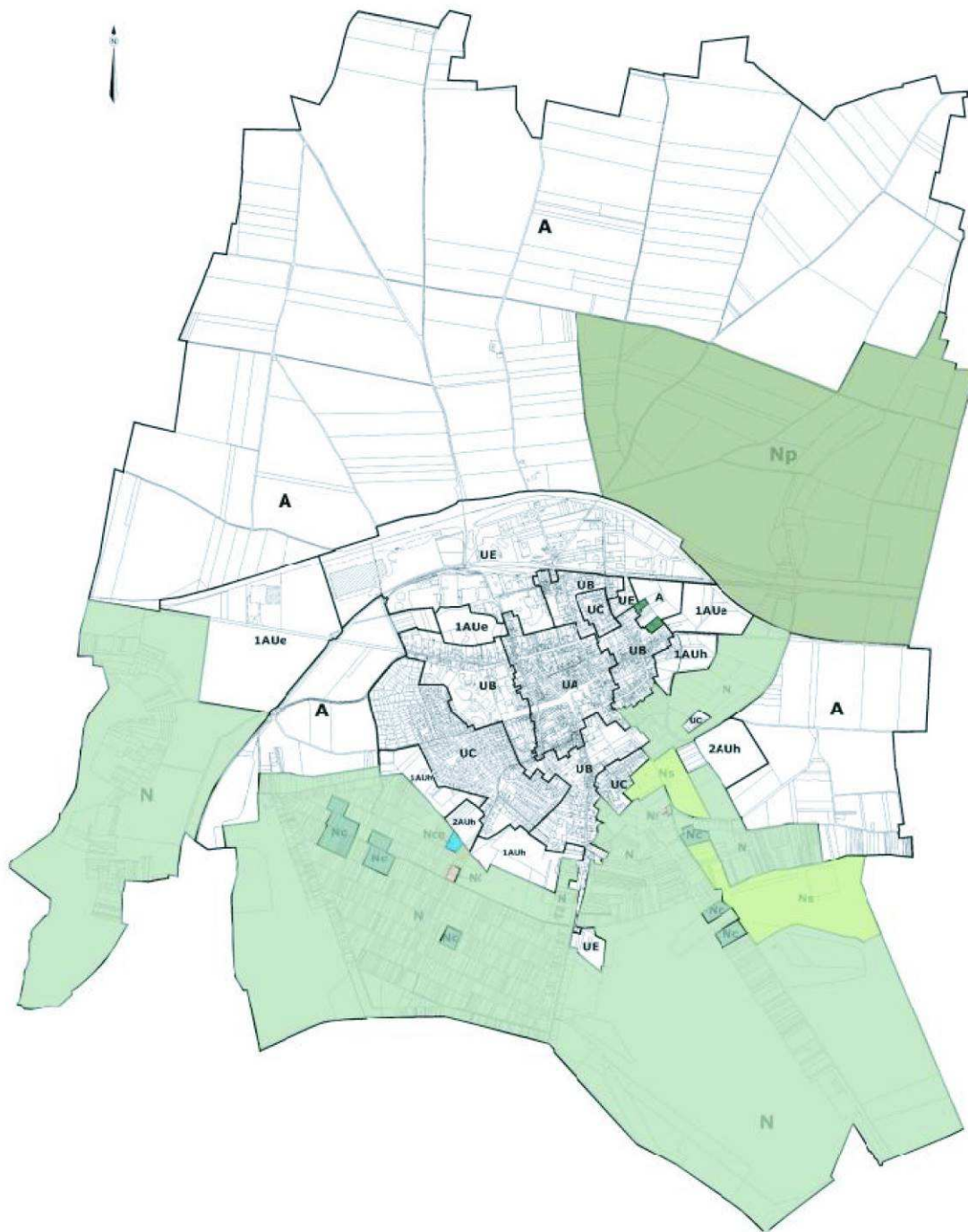
Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 7

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ		2015	DEP DIR	60 0	COM	103 BRESLES	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	100131				
Propriétaire																PBBCS SA BONNEVIE ET FILS								
15 AV PIERRE CURIE																95400 ARNOUVILLE								
PROPRIÉTÉS NON BATIES																								
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS										EVALUATION						LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FF/DP	S TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT ENO/RET	AN RC EXO	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet			
00	ZA	134		LA VIEILLE ABBAYE	B047	0131		1	A		S			16 81	0	GC TA			3,46	20				
01	ZA	136		PROCHE DE LA VIEILLE ABBAY	B135	0035		1	A		L	01	MARAI	1 23 33	14,46	A TA			14,46	100				
																C TA			2,89	20				
																GC TA			2,89	20				
01	ZA	137		PROCHE DE LA VIEILLE ABBAY	B135			1	A		S			11 74	0									
01	ZA	138		PROCHE DE LA VIEILLE ABBAY	B135			1	A		S			12 25	0									
00	ZP	45		SOUS LES BOIS	B146	0025		1	A		T	04		51 89	34,43	A TA			34,43	100				
																C TA			0,89	20				
																GC TA			0,89	20				
R EXO					765 EUR					R EXO					3827 EUR									
HA A CA					3827 EUR					TAXE AD					0 EUR									
CUNT					58 68 57					REV IMPOSABLE					R IMP					0 EUR				

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 8

**Annexe 3.2 : Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Bresles (Zone N)**



## Annexe 4 : Notice d'impact

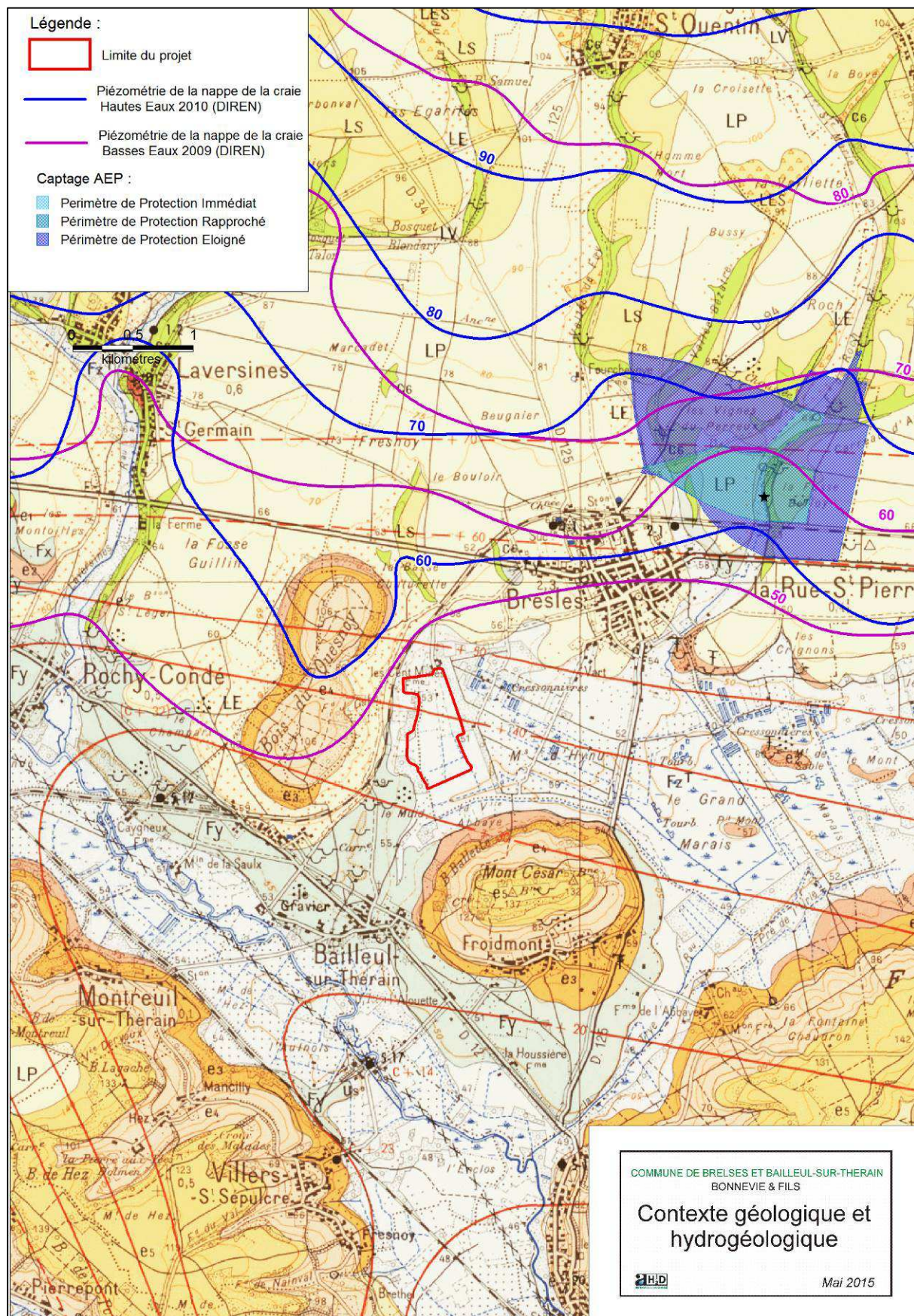
**Annexe 4.1 : Contexte géologique et hydrogéologique**

**Annexe 4.2 : Contexte hydrologique**

**Annexe 4.3 : Esquisse piézométrique sur la propriété en 2015-2016 et évolution des niveaux d'eau sur 9 mois**

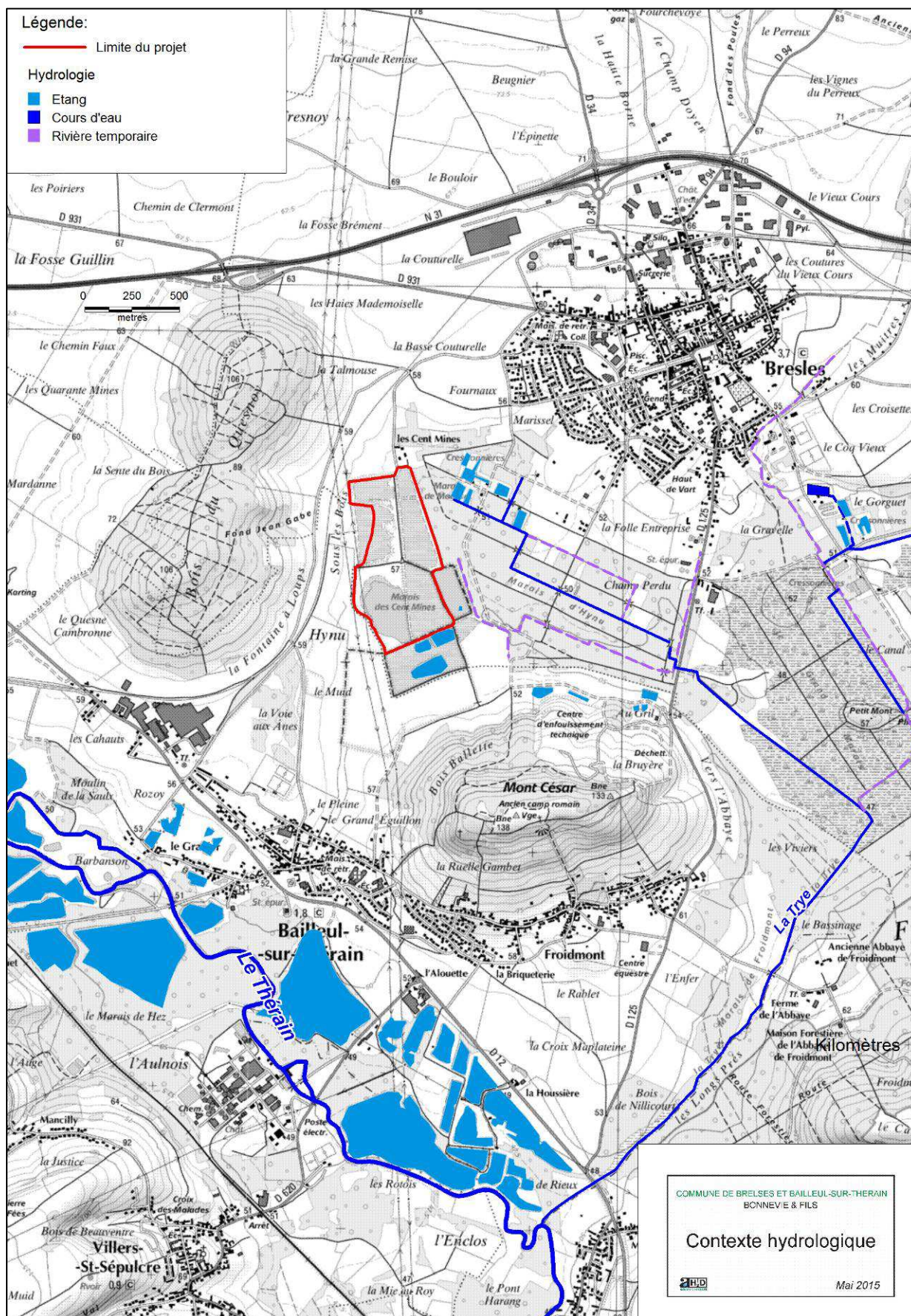
**Annexe 4.4 : Schéma de positionnement des points de mesures des campagnes de bruit**

### Annexe 4.1 : Contexte géologique et hydrogéologique

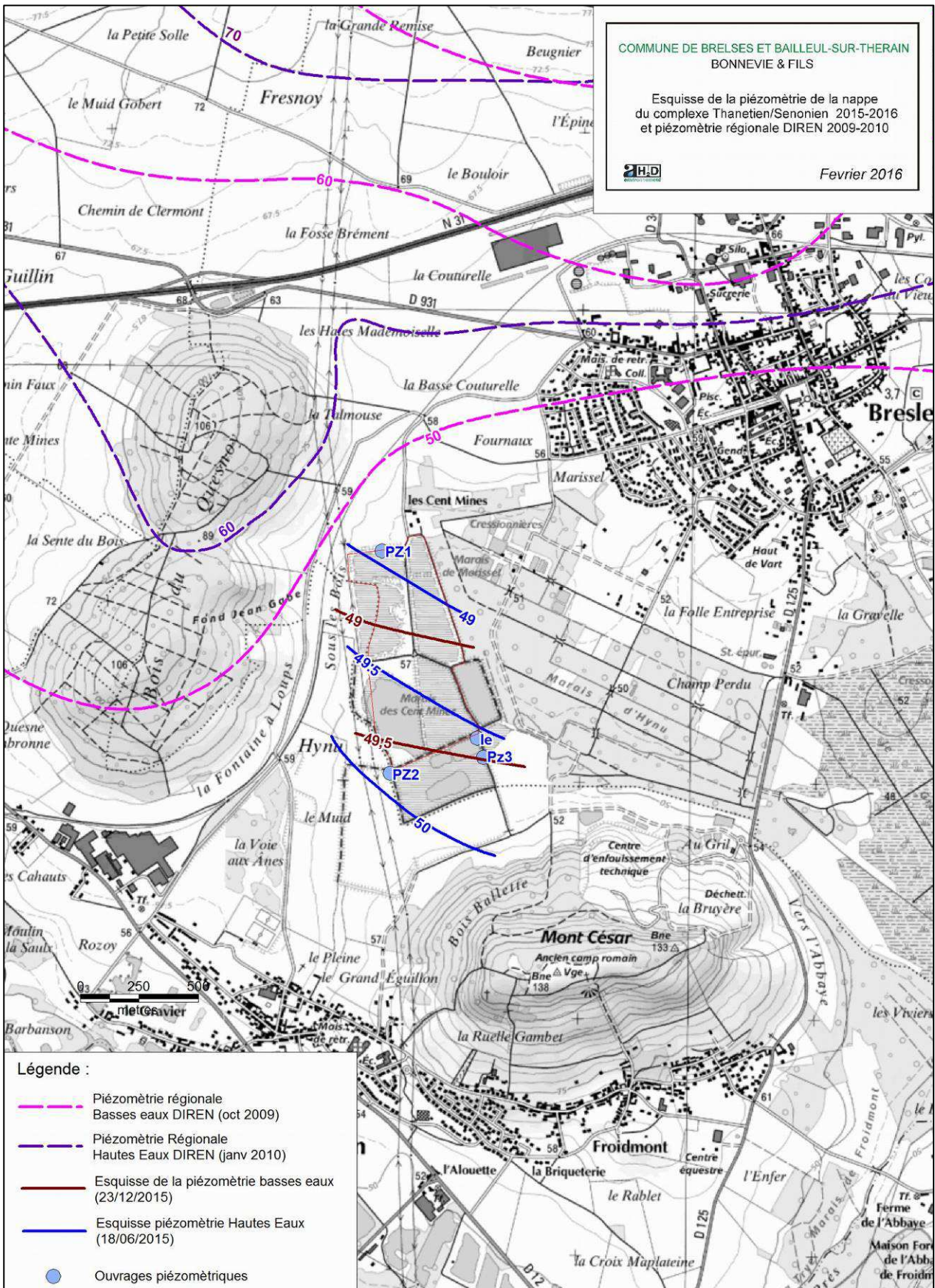


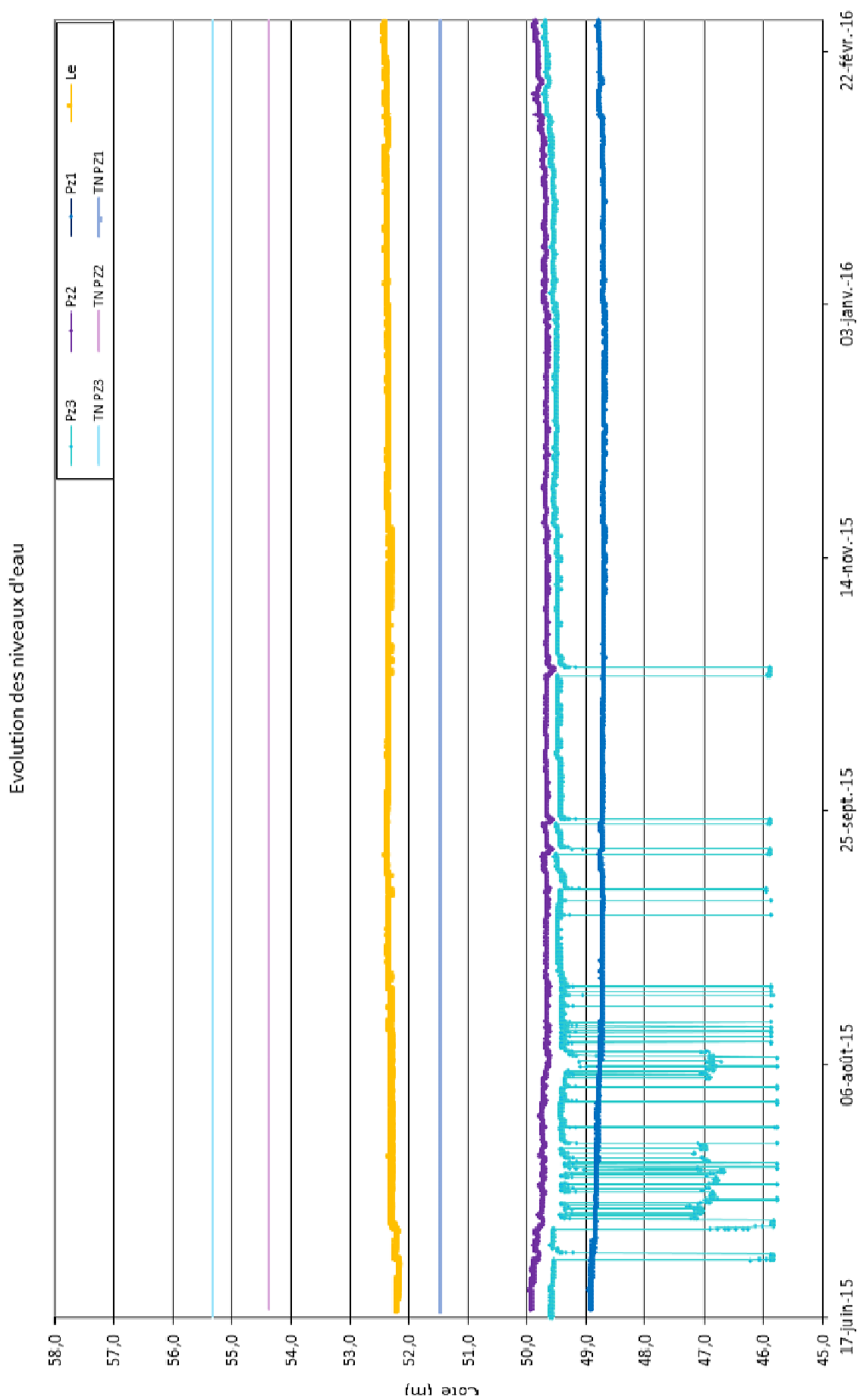


**Annexe 4.2 : Contexte hydrologique**

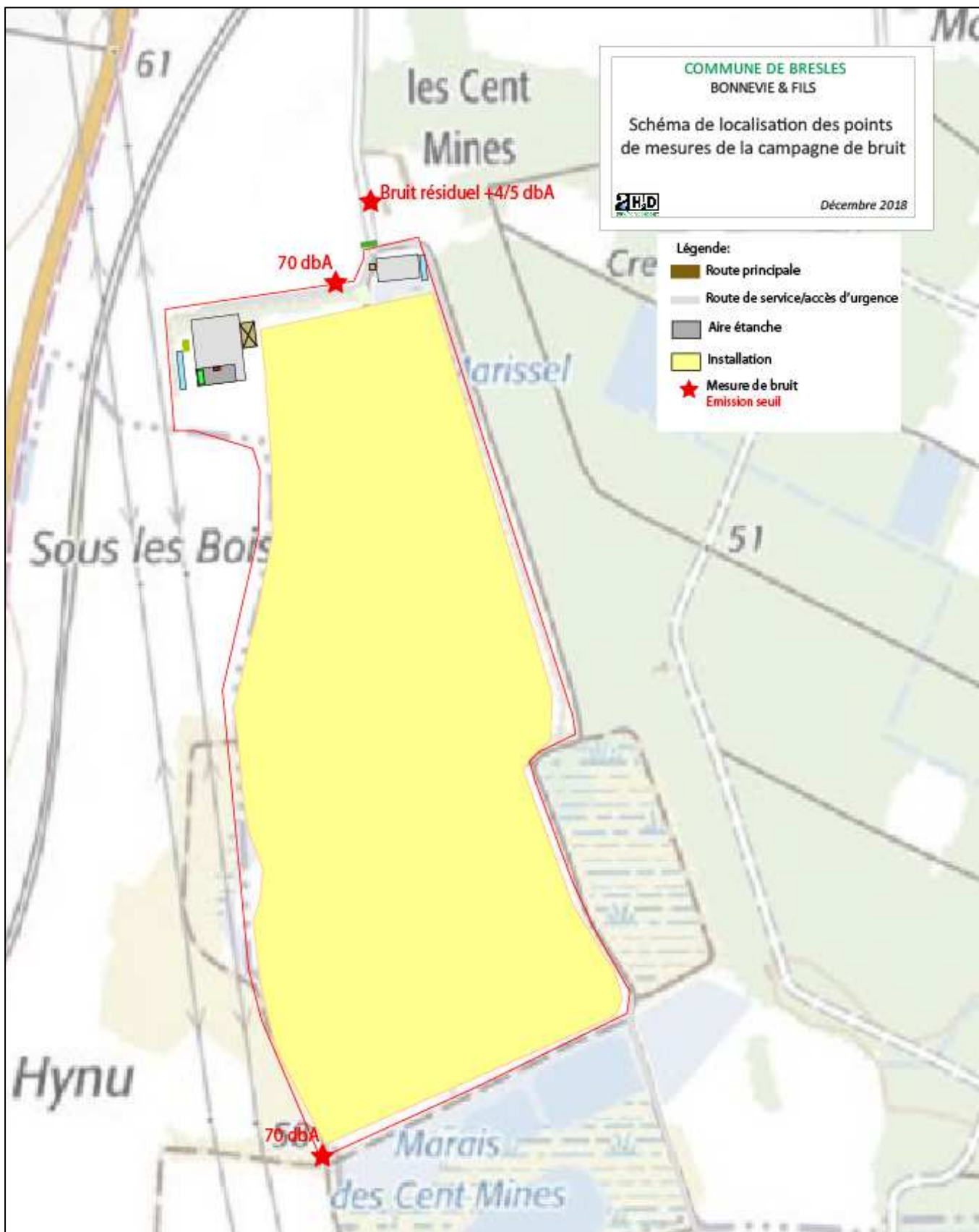


**Annexe 4.3 : Esquisse piézométrique sur la propriété en 2015-2016 et évolution des niveaux d'eau sur 9 mois**





Annexe 4.4 : Schéma de positionnement des points de mesures de la campagne de bruit



## Annexe 5 : Remise en état

### **Annexe 5.1 : Avis du maire de Bresles**

## Annexe 5.1 : Avis du maire de Bresles

Commune de BRESLES  
Demande d'Enregistrement d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)  
Rubrique n°2760 de la nomenclature ICPE

### AVIS de Monsieur le Maire

Je soussigné, Monsieur Dominique CORDIER, agissant en qualité de Maire de la commune de BRESLES, a été informé par l'ENTREPRISE BONNEVIE & Fils à ARNOUVILLE (95400) de son projet de création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur les parcelles n° 60 et 62 en section B et n°2907 et 499 en section F de la commune de BRESLES.

L'ENTREPRISE BONNEVIE & Fils va déposer auprès de la préfecture de l'Oise une demande d'enregistrement de l'ISDI en respect de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, rubrique 2760.3.

Conformément aux dispositions de l'article R 512-46 5° du code de l'Environnement, cette demande doit être accompagnée de l'avis du maire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Par la présente, j'*émets un avis favorable* sur la remise en état proposé par l'ENTREPRISE BONNEVIE & Fils telle que prévue dans son dossier de demande d'enregistrement joint à la présente, *en vue de remise en état de culture.*

Cette remise en état devra en tout état de cause correspondre aux prescriptions qui pourraient être édictées par l'arrêté préfectoral et les engagements de l'ENTREPRISE BONNEVIE & Fils ne prendront fin qu'après réception par la préfecture de la cessation d'activité, selon les modalités fixées par l'article R 512-74 du code de l'environnement.

Fait à BRESLES, le *27.06.2018* pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,  
Dominique CORDIER

